

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA SEMAINE COMMERCIALE

ASSURANCE
MARCHÉS FINANCE
INDUSTRIE

ORGANE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX DE QUÉBEC.

VOL. V—3e année. No 15. QUÉBEC, VENDREDI, 27 NOVEMBRE 1896 PRIX D'ABONNEMENT: \$2.00

ULRIC BARTHE, *Rédacteur-en-chef.*

L. E. THOMPSON, *Administrateur.*

A. R. PRUNEAU

& Cie

IMPORTATEURS DE
Charbons de toutes sortes
— ET —
Matériaux de Construction

Ciments Portland et Canadien
Plâtre pour enduits et engrais
Tuyaux en grès, écossais et canadiens
Tuiles pour parquets et manteaux de cheminée
Briques en tous genres
Briques à feu
Terre à feu, etc.

HAUTE NOUVEAUTE :
BRIQUE vitrifiée pour pavages
OISEAUX en métal nouveau modèle pour briquetiers,
ROCK WALL PLASTER.
Bureau, Cour et Quai: 90 Rue Dalhousie.

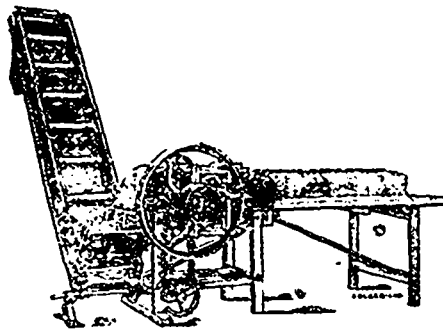
JOHN FISHER, SON & CO.

MANUFACTURIERS &
IMPORTATEURS DE
SERGES, TWEEDS ET
FOURNITURES POUR
TAILLEURS.
442 & 444 Rue St-Jacques
MONTREAL

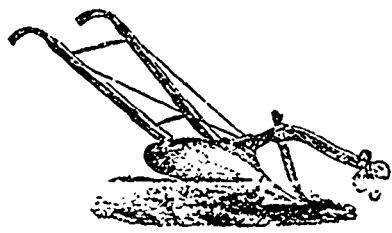
Bureau de Québec:
101 et 103 rue St-Pierre.

GEO. LAMOTHE, *Agent*

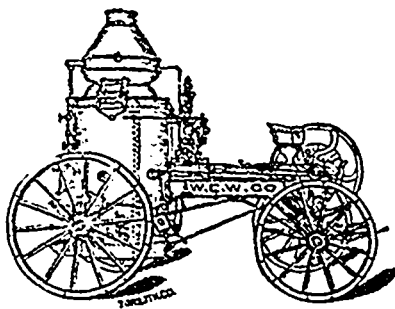
JOHN FISHER & SONS
GLASGOW, Ecosse LONDRES, Ang. BELFAST, Irlande.



Haches-Paille " Ross "
Moulins à battre
Coupe Légumes
Pelles à cheval, etc.



CHARRUES EN ACIER
De la plus haute Qualité.



ENGINS & CHAUDIERES
Et toutes sortes de Machineries pour travailler les bois Si vous voulez savoir du temps et de l'argent, adressez-vous ici avant d'aller ailleurs. Nos machines sont de la plus haute qualité et sont vendues avec garanties complètes.
W. A. ROSS, 78 rue St-Paul
Représentant
FROST & WOOD, Smiths Falls, Ont.
WATERLOO ENGINE WORKS Co., Brant

TELEPHONE 327.

BOSWELL & RO

ANCHOR ★ ★ BREWERY

Les plus fines BIERES :
ALE Bière blonde
PORTER Bière brune
et LAGER

Bureaux, Brasserie et Entrepot
refrigéré :

96 à 110 Rue Saint-Vallier

KERR & MORGAN
MONTREAL

ASCENSEURS et MONTE-CHARGES
électriques et autres.

Pour devis, prix et autres informations,
S'adresser à
A. P. LAURENT,
18 rue St-James,
B.-V. **Quebec.**

A VENDRE

Une excellente PRESSE LITHOGRAPHIQUE appartenant à la succession de feu G. Amyot. Cette presse est en très bon état et fonctionne à perfection. S'adresser au Col. J. B. Amyot pour le prix et les conditions de vente. La presse peut être vue et examinée, au No 63 rue d'Auteuil.

M^oCALL, SHEHYN & CIE

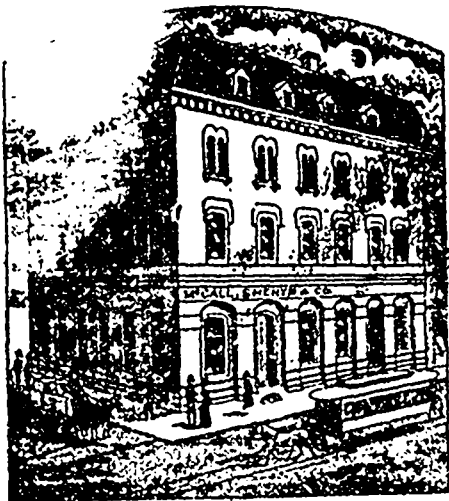
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
ANGLAISES,
FRANÇAISES
ALÉMANDES et
AMÉRICAINES

Constamment en magasin un assortiment
considérable d'effets canadiens provenant
des meilleures fabriques du pays, viz :

TWEEDS CANADIENS,
COTONNADES de
tous genres, Etc.

AUSSI—A chaque saison, un grand choix
dans les articles suivants. Chapeaux de
paille et de feutre pour Messieurs et pour
Dames, Fleurs artistiques, Rubans, Dentel-
les, Parasols et articles de fantaisie. Leur
assortiment dans ces différents genres est
très varié et très complet.

52 RUE ST-PIERRE
QUEBEC



Sir p FAJARDOS

Reçu par Btin. " Boston Marine "

Uno cargalson de

Sirop Fajardos

de couleur jaune et qualité extra

NAZ. TURCOTTE & CIE,
QUEBEC.

Épiceries

— ET.....

Vins

IMPORTATION RECENTE

Morue verte en quarts Nos. 1 et 2.
Huile de morue A.

N. RIOUX & Cie.,

Négociants en gros de produits indigènes et de l'étranger
162 & 164 RUE ST-PAUL, Québec.

NOUVEAUX ARRIVAGES.....

MELASSE de Barbades
PREMIER CHOIX

NOUVELLE RECOLTE
NOUVELLE ORLÉANS
STE-CROIX
TRINIDAD

Sirop " Golden " en ½ quart.
Les plus bas prix du marché

LANGLOIS & PARADIS, - Québec.

THIBAudeau FRERES & CIE.

Importateurs et marchands en gros de

MARCHANDISES SECHES

Anglaises, Etrangères et Canadiennes
Nos. 41 et 43 rue Dalhousie

QUEBEC.

Branches: Thibaudeau, Bros & Co, Montréal
Thibaudeau, Bros & Co, Londres, E. C., Angl.

Gauvreau, Belleau & Cie

Importateurs et Marchands en Gros de

Marchandises Sèches

Anglaises, Américaines et Canadiennes

Coin des rues

ST-PIERRE, ST-ANTOINE
et **SAULT-AU-MATELOT**
Quebec

LIMES ET RAPES " BEAVER "
(Marque garantie)

Fabriquées par la
" BEAVER FILE WORKS Co "
(Fabrique de limes " Cantor ")
LÉVIS, QUÉBEC
Demandez le catalogue de nos prix.

VANDRY & MATTE.

HYGIENIQUE
VENTILATION
PLUMBERIE
A EAU CHAUDE
CHAUFFAGE A AIR CHAUD
ET A LA VAPEUR

COIN DES RUES
ST-JEAN ET D'YOUVILLE
TELEPHONE 809

QUEBEC.

ÉCLAIRAGE
AUS GAS
L'ÉLECTRICITÉ
SONNERIES, ETC.

Jos. Amyot & Freres Importation directe de
NOUVEAUTÉS
Européennes,
Américaines et
Canadiennes.

45 Rue Dalhousie et
20 Rue Union, Basse-Ville **Quebec.**

Assortiment complet en

Chapeaux feutre, Plumes, Fleurs, Rubans, Satins, Velvetines, Den-
telles de toutes sortes, Broderies, Point à voiles, Mousselines, etc.

Fournitures d'ameublement, Articles de toilette pour hommes, fem-
mes et enfants, Articles de fumeurs, de pêche, Bijouteries, Tapisseries,
Coutellerie, Etc.

SPECIALITÉS VENANT DIRECTEMENT DU JAPON ET DE LA CHINE

Nouveautés pour les Femmes:

Boîtes Fantaisie, Jouets, Offres spéciales et grandes nouveautés.

Demandez l'Allumette **WATERPROOF ORIENTAL**, une spécialité, en boîtes de
fer blanc contenant 60 pa-
quets de 1200 allumettes, ou 72,000 allumettes en tout. Pas de perte.

JOBIN & ROCHETTE

Manufacturiers de **CHAUSSURES** et marchands de **CLAUQUES**
MARQUE JACQUES-CARTIER.

Fabrique : Coin des rues Colomb et Voltigeur, St. Roch
Succursale : Coin des rues ST-PIERRE et SOUS-LE-FORT

A la dernière Exposition Provinciale tenue à Québec, MM. Jobin & Rochette ont remporté
la médaille d'or offerte par l'honorable Jos. Shehyn, député de Québec-Est à la Législature.

CHAPEAUX POUR LE PRINTEMPS 1897

† † Agent de gros au Canada des célèbres fabricants suivants † †

D'ANGLETERRE: —

W. WILKINSON & Cie,
HENRY CARTER,

GORDON BENNETT & Cie,
JOHN WHITE & Cie,

QUALITÉ, GENRE et FINI insurpassables

◆ **Z. PAQUET** ◆

7 Place Victoria,
MONTREAL.

165-171 Rue St-Joseph,
QUEBEC.

— LA —

"Semaine Commerciale"

9 RUE ST-ANTOINE Téléphone 744.

ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Par année.....\$2.00
Pour 6 mois..... 1.00

Pas d'abonnement pour moins de 6 mois. Les avis de refus d'abonnement, — il en sera de même des avis de changement d'adresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés directement au bureau du Journal, par écrit ou autrement.

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion 10c. la ligne
Insertions subséquentes..... 8c.

MESURE AGATE

Atelier Typographique de

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

ATTENTION ET PROMPTITUDE

Caractères neufs et variés

Presses Modernes. . . .

Impressions en tous genres, Ouvrages de goût, Papeterie de commerce, Formules de loi, Factures, Affiches et Cartes en couleurs,

Exécutés aux meilleures conditions

Spécialité:

Papeterie imprimée pour Beurrieries et Fromageries.

Attention particulière pour commandes par la poste, adressées BOITE 232.

Téléphone 744.

AUX ABONNES

Prrière de consulter le coupon d'adresse sur la première page du Journal. La date inscrite en regard de votre nom indique jusqu'où votre abonnement est payé. Ecrivez-nous, s.v.p., des frais de correspondance inutile, et renouvelez votre abonnement à l'échéance.

BARTHE & THOMPSON.

QUÉBEC, VENDREDI, 27 Novembre 1896

Le gouvernement devra-t-il reculer de six mois la mise en force des changements au tarif? Les avis sont partagés. Un marchand de gros écrit qu'il ne voit pas l'avantage d'un retard. Si le tarif est réduit, comme il est probable, un délai de six mois signifiera six mois de stagnation.

x

Enfin, la question des écoles du Manitoba est réglée. Espérons qu'elle va être enterrée pour toujours, et qu'on pourra parler d'affaires en paix.

Il reste cependant une autre question scolaire à régler: celle des écoles de la Province de Québec.

x

Un mot qui se prononce et s'écrit mal dans cette province, c'est le *veltage*. La velte est une règle graduée dont on se sert pour jauger les tonneaux. En France, on donnait ce nom à une mesure de capacité, équivalente à six pintes, dont on servait comme d'unité pour évaluer la contenance des futs étrangers. Le *veltageur* est celui qui est chargé de jauger les tonneaux, de mesurer à la velte. C'est à tort qu'on prononce et qu'on écrit *vallage*.

x

Une commission de ministres, composée de Sir Richard Cartwright, MM. Fielding et Paterson, a commencé par Toronto son enquête sur le tarif. La plupart des manufacturiers prêchent pour leur industrie particulière, c'est dans l'ordre. En se plaçant au point de vue général, on constate un grand besoin de réforme. Ainsi, l'importation des matières brutes en franchise produit ce singulier résultat, que plus de la moitié des importations des Etats-Unis ne paient pas de droits (\$28,338,983 franco, et \$25,795,538 imposés en 1894-95), tandis qu'à peine un tiers de nos importations de

l'Angleterre est exempt de droits (\$7,819,826 franco et \$23,911,311 imposés). Il y a là manque d'équilibre.

Le *Manchester Guardian* dit que l'occasion est bonne pour le Canada d'adopter le libre échange complet, et que M. Laurier devrait suivre l'exemple de M. Ritchie le premier ministre de la Nouvelle Galles du Sud. Cette colonie est en pleine prospérité depuis qu'elle s'est faite libre échangiste.

x

Le *Monetary Times* cite un exemple des antipodes pour démontrer que les gouvernements et la ville de Québec devraient construire le pont de concert, plutôt que de fournir la majeure partie des fonds et de laisser les profits à la Compagnie.

Nous ignorons le précédent australien dont parle le confrère, mais il était également inconnu des autorités fédérales puisqu'elles ont toujours répondu que le gouvernement ne construit pas de ponts. Le *Monetary Times* doit savoir, du reste, que les chemins de fer et les ponts sont généralement construits par des compagnies avec les subsides de l'Etat, attendu que ce sont des ouvrages d'intérêt général.

La Compagnie de Québec demande moins que cela, si nous comprenons bien: elle se contentera de garanties d'intérêts, c'est-à-dire de l'endossement de l'Etat qui lui permettra d'emprunter à meilleur marché; elle émettra ses débetures et fera le reste, et, comme le pont ne tardera pas à payer ses dépenses, les endosseurs n'auront rien ou presque rien à payer.

Si la chose se pouvait, la Cité de Québec trouverait elle-même avantage à entreprendre elle-même la construction du pont, qui avant trop longtemps paierait une partie des taxes municipales.

UN BON PLAIDOYER

Voici la traduction de la lettre de l'honorable P. Garnau au premier ministre, dont nous parlions dans notre dernier numéro :

Hon. Wilfrid Laurier,
Premier ministre,
Ottawa.

Cher monsieur,

Lors de l'entrevue que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous la semaine dernière, vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion au sujet du service projeté de transatlantiques rapides, et je vous ai dit que j'étais en faveur du projet, pourvu que les intérêts de Québec fussent convenablement protégés.

Comme dans le cours de la conversation le temps de la réflexion a pu me manquer et que j'ai pu oublier quelques points importants, je prends la liberté de coucher par écrit mon opinion sur le sujet.

D'abord, je suis, comme je vous l'ai dit, en faveur d'un service d'au moins 20 nœuds à l'heure, de telle sorte que le Canada puisse tirer tout le parti possible de sa position géographique qui lui donne sur New-York une avance d'une journée (500 milles). Ce serait folie, d'après moi, de renoncer à cet avantage en employant des vaisseaux moins rapides.

Sans doute \$750,000 est une grosse somme d'argent, et avant de s'engager à l'ajouter au budget annuel des dépenses pour dix ans à venir, il importe d'y penser à deux fois. Et sous ce rapport je crois que le gouvernement a agi très sagement en refusant d'accepter, sans voir, la soumission de la Compagnie Allan. Mais aussi, quoique le chiffre soit élevé, on ne devrait pas perdre de vue qu'il s'agit de mettre le dernier anneau à la chaîne des communications rapides entre la Grande Bretagne, le Canada, la Chine et le Japon, et que la coopération du gouvernement impérial est pour le Canada une plus forte considération que la contribution en argent qu'il offre. Le Canada a fait d'énormes sacrifices pour construire le Pacifique Canadien d'un travers à l'autre du continent et pour subventionner des lignes rapides et prospères de magnifiques steamers sur le Pacifique jusqu'au Japon et en Australie. Pour compléter ce projet et attirer au Canada une classe de voyageurs qui ferait beaucoup pour développer les ressources du pays et apporterait ici des capitaux, nous devrions avoir sur l'Atlantique un service égal au plus rapide de New-York. Il y a plus de trente ans, les deux provinces de l'ancien Canada payaient un subsidé d'environ \$500,000 par année pour le service océanique. Le Canada payait alors 6 p. c. pour son argent. Il ne paie aujourd'hui que 3 p., de sorte que \$750,000 aujourd'hui est une dette moins onéreuse pour le pays que \$500,000 ne l'était alors.

Il semblerait tout naturel que des navires de telles proportions et aussi coûteux choisissent Québec pour terminus, évitant ainsi les retards et les dangers de la navigation toujours incertaine entre Québec et Montréal. Mais on comprend qu'il serait assez difficile au gouvernement d'insister sur ce point. Je crois cependant que, pour l'avantage général, le gouvernement devrait insister pour qu'en conside-

ration d'un aussi gros subsidé les steamers soient prêts à partir de Québec ponctuellement à l'heure fixée, de manière à ce que les hommes d'affaires puissent compter que leurs lettres arriveront à Liverpool ou à Londres avec autant de ponctualité, et en moins de temps, que par les lignes de New-York. Il n'en est pas ainsi avec les arrangements actuels, car les steamers sont souvent retardés, par la brume ou la marée, entre Montréal et Québec; aussi, voit-on aujourd'hui le plus gros des matières postales à destination d'Europe passer par New-York.

Le district de Québec, qui aura à payer sa part de ce gros subsidé postal, a droit de demander qu'on donne un temps et des facilités raisonnables, ainsi qu'un tarif de fret et de passage équitable, pour les marchandises et voyageurs pris ou laissés à Québec, et que le tarif de fret et de passage dans les deux directions soit moindre que pour Montréal en raison de la distance évitée, de manière à donner au négociant québécois une chance de loyale concurrence pour le commerce de l'ouest, en lui laissant une marge pour payer le fret de ses marchandises entre Montréal et Québec. D'après le système actuel, le steamer descendant arrive le samedi soir, lorsqu'il n'est pas retardé par la brume ou quelque autre cause dans le haut du fleuve, et part à 9 h. le dimanche matin, de telle sorte que le fret de Québec—c'est-à-dire qu'on a pu lui retenir de la place—est bousculé à bord dans l'obscurité, à grands frais et au risque de toutes sortes d'avaries. Il est vrai qu'en règle générale on préfère la ridicule alternative d'envoyer le beurre, le fromage, le bois même, de Québec à Montréal pour les expédier de là, promenade circulaire de 360 milles pour rien et qui coûte très cher, et surtout promenade très dommageable pour les objets périssables sujets à se détériorer et à perdre de la valeur par le temps perdu et des transbordements répétés dans la saison des chaleurs. De même pour les voyageurs : ceux qui prennent passage à Québec paient juste le même prix que ceux qui partent de Montréal; ceux-ci sont transportés et hébergés pour rien pendant une journée ou plus, au détriment des chemins de fer et des autres compagnies de transport entre Montréal et Québec, au détriment des hôtels et boutiquiers de Québec qui se trouvent ainsi à perdre des recettes assez rondes qu'ils toucheraient si les prix de passage dans l'une ou l'autre direction étaient réglés sur la distance.

Il y a dans tout cela une grave injustice pour la cité et le district de Québec, et je recommanderais en conséquence l'insertion des conditions que voici dans tout nouveau contrat de service océanique;

1o Que le steamer sortant soit tenu de se trouver à Québec 48 heures avant le temps fixé pour son départ de Québec, 24 heures pour permettre de charger le fret de Québec de jour, et 24 heures de marge pour couvrir les retards causés par la brume ou la marée en haut de Québec, de manière à garantir la ponctualité du départ de Québec à heure fixe.

2o Que le débarquement des passagers d'entrepont s'opère à Québec comme à présent, et que tout paquebot—poste sortant ou entrant soit tenu d'accoster aux docks du gouvernement (Bassin Louise) ou à quelque autre quai de la rive Nord où il y a une voie ferrée.

3o Que le fret océanique à destination de Québec soit déchargé à l'arrivée du steamer ici, et non plus emporté tout droit à Montréal comme la chose arrive fréquemment aujourd'hui.

4o Qu'un espace suffisant soit toujours, sur avis raisonnable, réservé pour le fret de Québec, et que le tarif de fret et de passage dans les deux directions soit moindre que celui qu'on fait payer pour Montréal, en raison directe de la distance ainsi sauvée.

La maison dont je suis le chef vend des marchandises par tout le Canada, de Terre-Neuve à Vancouver. Il est injuste et criant que des steamers subventionnés par le gouvernement nous fassent payer le même tarif de fret que si nous étions à Montréal, à 180 milles dans l'intérieur des terres, ce qui nous met dans une infériorité déloyale vis-à-vis des concurrents qui nous disputent le commerce de l'ouest, en nous imposant les frais d'un fret additionnel sur une distance de 180 milles, que nous nous trouvons pour ainsi dire à payer deux fois. C'est ainsi qu'en pratique nos maisons de commerce sont mal traitées par des compagnies dont nous avons à payer une partie des subsidés.

Si l'on éprouvait quelque difficulté à faire accepter ces conditions par les adjudicataires, on pourrait peut-être stipuler que deux de ces steamers feraient de Québec leur terminus, et que les deux autres auraient le privilège de pousser jusqu'à Montréal, si toutefois le gouvernement impérial consentait à permettre à de gros et dispendieux steamers de la classe des croiseurs de courir le risque de cette navigation d'intérieur, toujours très incertaine. De cette manière, les deux villes auraient leur ligne, indépendante l'une de l'autre.

Je n'approuve pas l'idée d'un service de 17 nœuds, tout en reconnaissant la force de l'objection énoncée par M. Dohell au peu d'espace disponible pour le fret dans les steamers de 20 nœuds. Peut-être le gouvernement pourrait-il mettre à l'étude un plan alternatif pour détruire cette objection : faire un contrat de dix ans pour deux des steamers seulement, et leur demander encore une plus grande vitesse même, comme le *Lucania* et le *Compania*, 21 ou 22 nœuds au lieu de 20 ? Les deux autres, pour cinq ans à venir, pourraient rester à 18 nœuds, mais à condition d'être de très grande capacité—on me dit que le North German Lloyd vient de lancer un paquebot qui portera 20,000 tonneaux de marchandise. Ceci coûterait probablement moins cher au gouvernement que quatre de 20 nœuds et serait favorable aux expéditeurs et exportateurs du pays. De cette façon, on aurait deux steamers d'une journée en avance sur ceux de New-York, et deux autres de quelques heures.

Espérant que ces considérations pourront être utiles dans l'étude de cette très importante question, je vous prie de me croire

Respectueusement à vous,

P. GARNAU.

Québec, 12 octobre 1896.

Bien des gens dans cette province demandent un service rapide pour passagers, dans l'ouest on crie pour un service ra-

pide de fret. Le gouvernement cherche à combiner les deux. Il est impossible d'opérer cette combinaison autrement que par quelque plan alternatif comme celui que propose M. Garneau, à moins qu'on ne se contente de 18 nœuds, ce qui serait encore un grand progrès sur le service actuel. Quant à lutter de vitesse contre les lignes new-yorkaises, c'est peut-être plus facile à dire qu'à faire; avant même que nos 20-nœuds soient mis sur les chantiers, les compagnies de la route américaine, sans attendre les apprêts ni les subsides de l'Etat, font construire à leurs frais des 23-nœuds. D'un autre côté, sir Wm Van Horne, qui est de Montréal, nous engage à tenir bon pour un service de passagers, et cherche à nous faire croire que celui-là seul aura son terminus à Québec. Gardons-nous des projets illusoires!

M. Garneau touche un point très fort lorsqu'il expose les procédés partiels des compagnies actuelles contre Québec. Ce sont là des injustices tellement patentes que nul ne pourra s'opposer à ce qu'elles soient réparées dans les nouveaux contrats, quels qu'ils soient.

—:oo:—
LA FIÈVRE D'OR

On nous demande souvent conseil au sujet des mines d'or de la Colombie Britannique. Est-il prudent d'y mettre son argent?

Nous avons déjà dit qu'il s'agit d'une sorte de loterie. La Colombie est en pleine fièvre. La semaine dernière, nous avons compté treize compagnies nouvelles demandant incorporation, et il en est ainsi depuis six mois. Il est impossible que toutes ces compagnies soient sérieuses. C'est un jeu de hasard; la modicité du prix des actions le dit assez. Tant mieux pour ceux qui tombent sur un bon lot.

Au reste, ce genre de stocks commence à figurer à la cote des valeurs de Bourse. Nous prenons l'une des récentes listes de brokers à Montréal:

TRAIL CREEK	
Butte	0.06
California	0.13
Celtic Queen	0.08 1/2
Colonna	0.15
Crown Point	0.48
Deer Park	0.18
Entreprise	0.20
Evening Star	0.25
Georgina	0.18
Gertrude	0.12
Good Hope	0.07
Grand Prize	0.07
Great Western	0.18
Homestake	0.17
Iron Colt	0.15
Iron Mask	0.62
Josia	0.63
Jumbo	0.76

N. DION Jr.
BANQUIER
Ancien Gérant de la Banque Jacques-Cartier à St-Sauveur
COMPTABLE - ET - LIQUIDATEUR
—o—
S'occupe tout spécialement de
Collection
ainsi que de
Règlement d'affaires de faillites.
Agent circulateur de la Banque de Québec.
Bureau: 254 Rue St-Joseph, St-Roch
— BLOU PAROISSE —
Téléphone 7031.

POISSONS ..
Harongs Labrador,
Harongs Cap Breton, Anticosti, etc.
Morue verte et sèche,
Saumon, Truite, Sardine, Flétan.
HUILE de morue,
de loup-marin. ..
Exportateurs de
Beurre et Fromage
J. B. RENAUD & Cie
126 à 140 Rue St-Paul, QUEBEC

Une bonne marchandise a toujours son prix et se vend aisément

La célèbre **Poudre à Pâte**

Cook's Delight

Est de cette classe de marchandises.
Elle donne la plus entière satisfaction, et aux marchands et aux consommateurs.
Les ingrédients qui y entrent sont de première classe.
En vente chez tous les Epiciers de Gros.

..... **NO 4 RUE BUADE**

VICTOR LAFRANCE, Relieur

RELIURE de Commerce,
de Comptabilité,
de Publications littéraires

Spécialité de Reliures Artistiques
Prix convenables. Satisfaction assurée.

La Somerset, P. Q.

FONDERIE DE PLESSISVILLE

Conditions Liberales
Catalogue et Listes d'escompte envoyés sur demande.

Manufacturiers de ...
Machines et Chaudières à vapeur,
Turbines, Appareils de sclage mécanique,
Machines à raboter et à ombouvetor,
toutes espèces de machines pour moulins à scie et à farine,
Machines, Outils et Fournitures à l'usage des Forgerons, Carrossiers et Menuisiers.
Trains, Ressorts, Soufflets, Roues, Cerceaux et Bols de Voitures.
Instruments et Ustensiles de Bœurrerie et de Fromagerie.
Pompes, Eviers, Poêles, Chaudrons, et articles de quincaillerie en général.

F. T. SAVOIE, Gérant.

Le ANCHOR WEAKNESS CURE rend fort et vigoureux l'homme faible et épuisé

La Rogina.....	0.05
Le Roi.....	7.50
Lilly May.....	0.16
Mabel.....	0.15
May Flower.....	0.17½
Monita.....	0.25
Monte Christo.....	0.19
Morning Star.....	0.12½
Mugwump.....	0.20
Nest Egg.....	0.15
Norway.....	0.06
Novelty.....	0.15
O. K.....	0.34
Poorman.....	0.10
Red Mountain View.....	0.12
Rosland Red Mountain.....	0.26
Virginia.....	0.23
War Eagle.....	1.65
West Le Roi and Josie.....	0.35
Wolverine.....	0.09

DIVERS

Alberni Con.....	0.34
Cariboo Camp McKinny.....	0.46
Caribou Hydraulic.....	8.50
Hall Mines (Nelson).....	10.00
Noble Five (Slocan).....	0.43
Slocan Star (Slocan).....	2.30
Saw Bill (Rainy River).....	2.10
Van Anda (Texada).....	0.12
Wonderful (Slocan).....	0.14
Old Irouxides.....	0.12

La spéculation est le nerf des mines ; mais pas trop n'en faut. A la Colombie, l'exploitation du "boom" a pris de telles proportions que la chambre de commerce de Victoria demande que le gouvernement y mette le hola en exigeant un dépôt de toutes les compagnies avant de leur permettre de faire des opérations, ainsi que la nomination d'un certain nombre de résidents dans les conseils de direction.

En attendant, les fouilles actives organisées dans la région de Kootenay, qui s'agit pour avoir son chemin de fer par Crow's Nest Pass, ont pour effet d'amener des découvertes qui ne manquent pas d'être proclamées bien haut par les compagnies intéressées. Ainsi, l'une annonce qu'elle a trouvé une abondance de minerai d'étain ; une autre a réussi à trouver du cinnabre ou mercure.

Un récent écrit de M. G. M. Dawson, directeur des explorations géologiques du Canada, donne d'intéressants détails sur les mines de Colombie et du Canada en général. Les mines canadiennes figurent encore au dernier rang à l'exportation, bien qu'elles indiquent du progrès d'année en année, ayant produit \$22,500,000 en 1895. La première mine d'or de Colombie, la Thompson, a été découverte en 1857, et plusieurs années auparavant on avait trouvé du charbon sur l'île de Vancouver. En 1863, le district de Caribou a produit \$4,000,000 en minerai d'or. L'argent, le cuivre, le plomb se trouvent parfois alliés à l'or ; M. Dawson constate que la dépréciation de l'argent a nui à ces mines bimétalliques. La fièvre actuelle a eu pour effet de...

claims ont été alors enregistrés dans le Kootenay Ouest seul. Les plus sérieux de ces mines, au nombre d'une cinquantaine, ont produit \$2,100,000 en 1895, dont \$739,000 argent, \$679,500 or, le reste plomb et cuivre.

Le premier semestre de 1896 se solde par une production de \$2,200,000. En charbon, la production colonienne est d'une moyenne de 1 million de tonnes par année.

Une statistique qui date de dix ans évalue à 33,000,000 tonnes les gisements de charbon du Territoire d'Alberta, au Nord Ouest. M. Dawson mentionne aussi les mines de nickel de Sudbury, qui alimentent suffisamment la demande croissante de ce métal. La richesse minière d'Ontario consiste en pétrole, sel, gaz naturel, gypse et matériaux de construction. Les derniers rapports de M. A. Blue, le chef du bureau des statistiques d'Ontario, n'indiquent pas un progrès minier notable dans cette province.

Le phosphate ou apatite de Québec paraît détournée par les fertilisants importés. Notre province a le monopole de l'amiante (chrysotile). L'apparition du fer chromique dans la même région est le grand événement de l'année. A Capleton, on continue à exploiter en grand les pyrites de cuivre. Les mines d'or de la Beauce attendent de grands capitaux et des procédés avancés pour réussir. Les carrières de granit ne nous manquent pas non plus.

Les quartz aurifères de la Nouvelle-Ecosse promettent bien, et ses houillères sont très actives. Les Provinces Maritimes contiennent du cuivre, du manganèse, de l'antimoine, du tripoli, mais en trop petite quantité pour exploitation. On trouve du tripoli aussi dans la vallée de la Métapédia. Le Nouveau-Brunswick est connu pour ses belles carrières de syénite rouge.

L'explorateur Low parle de gisements énormes de minerai de fer dans le nord du Labrador, mais c'est encore du prématuré. On sait déjà qu'il y a du fer dans la région du Lac St-Jean.

La fièvre d'or de Colombie va peut-être avoir un grand effet stimulant sur toutes ces ressources trop négligées. Les capitalistes en peine de leur argent peuvent risquer de trouver à l'employer.

:o:o:

CE QUE C'EST QU'UN GRAND PONT

Le dernier grand pont construit dans le monde entier nous offre des statistiques et des données qu'il est bon d'avoir sous les yeux dans le moment, car bon nombre de personnes nous paraissent avoir une très faible idée de la magnitude

de de l'entreprise qu'on s'apprête à exécuter à Québec.

Le pont du Forth, en Ecosse, se compose de 3 cantilevers et de 15 travées de viaducs sur les rives. Sa longueur totale est de 8299 pieds, plus de 1½ mille ; le pont proprement dit a 5349' de longueur. Au Cap Rouge, la longueur totale de notre pont serait de 3460'. Les grandes portées du pont du Forth sont de 1710' ; au Cap-Rouge la travée centrale mesurerait 1442'.

Les caissons du Forth sont dans des profondeurs d'eau de 70 à 89 pieds au dessous de la haute marée ; au Cap Rouge, on trouve fond à 24 pieds. La plus grosse pile du Forth pèse 20,000 tonneaux. Il y a 54,000 tonneaux d'acier et 250,000 tonneaux de maçonnerie dans le pont du Forth, qui a coûté £3,000,000 sterling. Il y est entré 8,000,000 rivets ; le dernier pont du Tay en a requis 4,000,000. La construction de celui-ci avait pris 5 ans ; il en a fallu 7 pour le pont du Forth. Une moyenne de 3,500 ouvriers y ont été employés ; à certaines époques, le personnel a été porté à 5000. Les listes de paie étaient d'environ £4,000 par semaine, sans compter les salaires à l'année.

Dès 1873, on avait songé à jeter un pont suspendu sur le Forth, mais le désastre du pont du Tay en 1879, emportant les piles d'un des viaducs et précipitant à la rivière un train de chemin de fer avec 90 personnes, coupa court au projet. Ce premier pont avait coûté £350,000 seulement. Le nouveau pont, composé de 86 arches dont la plus longue n'a que 245', a coûté £650,000 ; il est de ½ mille plus long que celui du Forth. Le pont de Britannia, encore en Angleterre, a coûté £600,000 ; sa longueur totale est de 1511' et sa plus grande portée 460'.

Ces chiffres peuvent, par comparaison, donner une idée du coût probable d'un pont à Québec. Ils font aussi entrevoir l'immensité de ces entreprises et des responsabilités qui s'y attachent.

Si l'on songe aux millions de rivets, aux centaines de mille tonneaux de maçonnerie et d'acier qu'il y a à manœuvrer aux milliers d'ouvriers à employer, aux dizaines de mille piastres à payer en salaires chaque semaine, on évoque du coup une vision de prospérité inouïe jusqu'ici dans notre paisible ville, et qui devra y laisser des traces profondes pour longtemps. Nous croyons que ces choses, bien exposées aux citoyens, devraient les si bien inflammer que d'eux mêmes tous devaient offrir patriotiquement d'y mettre la main, chacun dans la mesure de ses moyens. Une souscription civique au stock de la compagnie serait dans l'ordre, et l'on verrait à Québec le même engouement qui s'est produit à Chicago pour l'Exposition Colombienne ; les ouvriers eux-mêmes s'inscrivaient au capital-actions d'une affaire pourtant éphémère, parce qu'ils étaient certains qu'elle leur rapporterait beaucoup plus que leur mise de fonds.

Mechanics Supply Co.

96, Rue St-Pierre, QUEBEC

UN ASSORTIMENT DES PLUS COMPLET de MATERIEL

DE
PLOMBERIE
d'AQUEDUC

DE
CHAUFFAGE

DE
PREMIERE QUALITE

A DES
PRIX

Déflant
toute
compétition



Ont toujours en mains

Demandez nos Prix

Mechanics Supply Co. QUÉBEC.

Chemin de fer Intercolonial

Soumissions pour Dormants et Poteaux de Clôtures

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-secrétaire, et marquées à l'endroit: "Soumission pour Dormants et Poteaux de Clôture", seront reçues jusqu'au lundi, 30 novembre 1896, pour le truit route Dormants et poteaux de Clôture, aux termes des devis visibles aux stations, où l'on pourra aussi se procurer les formules de soumissions.

Les soumissions devront être faites sur les formules fournies et imprimées.

Toutes les conditions des devis devront être respectées.

Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

D. POTTINGER,
Gérant-Général.

Bureau du chemin de fer,
Montreal, N. B.
7 Novembre, 1896.

A. G. PICARD ★

Manufacturier de....

BOITES en...
Carton

Nouvelle installation :

518-520 Rue St-VALLIER

M. Picard vient de transférer son industrie de la rue Arago à la rue St-Vallier, dans un local plus vaste.

Il pourra conséquemment doubler sa production.

Spécialité: Boites pour bijoutiers
Pharmaciens, etc.

Corticelli Silk Co Ltd.

MONTREAL
270 Rue St-Jacques

WINNIPEG
280 Portage Avenue

TORONTO
26 Wellington St. W.

ST-JEAN
P. Q.

Fabricants des

Soies lavantes
BRAINERD &

ARMSTRONG,

Articles en toile,
Dessus de Coussins,
Tapis de table, etc.

Toute commande est promptement
exécutée.

Nous n'opérons que sur les pro-
duits de nos manufactures.

Cinq grands moulins en pleine
opération.

VICTORIA KNITTING SILK

14 Médailles d'or

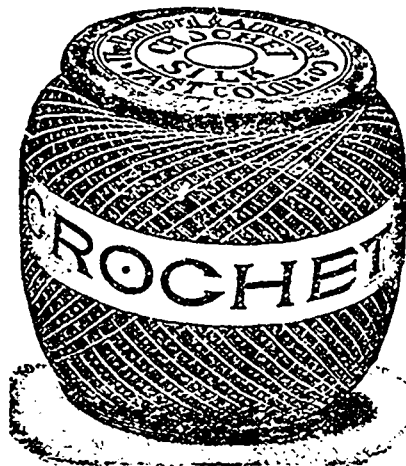
A SES

FILS DE SOIE

Pour aiguille,
Pour boutonnières,
Pour Machine à Coudre

De plus:

Médaille de bronze
à Chicago.

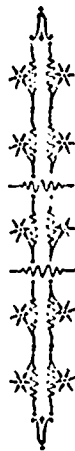


J. C. WRIGHT, Agent,

113 Rue St-Pierre, Québec.

GRANIT..**AGATE....**

Articles émaillés.



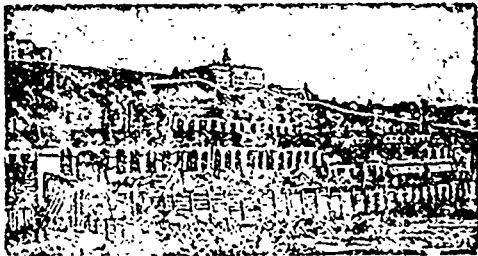
DEUXIÈME GRAND LOT de ces articles émaillés offert à messieurs les marchands par les sous-signés.

Nous garantissons que nos prix sont de 30 à 40% plus bas que ceux de la manufacture. Une visite ou uno commande par la maille vous convaincra que nos avancés sont réels.

Liste de prix expédiée sur commande.

J. B. BEDARD**& Frères**

44 et 46 Rue St-Pierre

BEURRERIES ET FROMAGERIES

NOUS AVONS des Bouilloires perfectionnées de tous les types et genres tel que locomoteur, portative, semi portative, à fourneau rond et à fourno carré, multibulaire, etc., etc

Pour les fromageries, nous manufacturons une bouilloire toute spéciale qui est la plus simple, la plus économique et la meilleure dans le marché, la boîte à fumée se trouve à faire partie de la plaque qui forme le corps de la bouilloire, ce qui évite tout courant d'air qui pourrait y pénétrer par les fissures (tel que c'était le cas lorsque nous rapportions les boîtes à la fumée soit en tôle ou en fonte), et qui gênait la "draft" ou le

tir du tuyau à la fumée. Elle est du meilleur acier estampé Dalzell et contient 23 tubes de 2 pouces sur toute la longueur, c'est-à-dire 4 pds. Elle a en plus 5 tirants sur toute la longueur de la chaudière, ce qui lui permet de soutenir une pression de 100 lbs, si toutefois il y a besoin, et est pourvue d'un " mud port " sur le devant pour la nettoyer, ce qui est très important; elle est finie partout et est " testée " avant d'être livrée à 150 lbs de pression d'eau froide.

Nous manufacturons cette bouilloire en quatre grandeurs—3½ pds x 24—4" 0" x 24—3½ pds x 20—4" 0" x 20.

En fait d'engins, les propriétaires des nombreuses beurrieres de cette province peuvent certifier ce que notre maison peut faire. Nous venons justement de terminer un nouvel engin qui va révolutionner le marché, car dans la solidité et l'espace, nous avons combiné la force.

Les dimensions de ces engins sont de 4 pieds de long par 15½ pouces de largeur sur les coussinets; ils sont actifs par une valve à piston et se lubrifient automatiquement par un nouveau système qui assure un graissage sûr et continu et qui n'offre aucun danger en même temps que c'est une grande économie sur le lubrifiant; la valve à piston assure marche régulière à l'engin et de tous les systèmes est celle qui est la moins apte à se déranger. Étant automatique, elle ne peut varier et produit en conséquence une grande économie sur le brûleur, ce qui est de nos jours une question assez sérieuse surtout pour une beurrierie.

L'engin est parfaitement balancé dans toutes ses parties et étant fait interchangeable, aucune partie en cas d'accident à la machine peut être fournie sous le plus court délai.

Le système de régulateur employé est le "Judson" qui est reconnu le meilleur et est de notre propre fabrication.

Les personnes suivantes ont en main de ces engins—A. A. Nicolle, de St-Simon—J. A. Camirand, Sherbrooke—La Beurrierie de St-Magloire—J. de L. Taché, Québec—A. Fraser, Fraser-Ville—Beurrierie de St-Pamphile.

Nous aurons à l'Exposition un échantillon de ces engins et nous invitons gracieusement toutes les personnes à venir les visiter.

CARRIER LAINE & CIE

LEVIS P. Q.

BOISSEAU & MARCOTTE

IMPORTATEURS

Nous avons un assortiment complet de Papeterie, Librairie, etc., etc.,
Pour l'ouverture des classes.

No 13 Rue ST-ANTOINE, Basse-Ville

Ancien poste de JOHN ROSS & Co.

Nous avons

L'assortiment le plus complet en librairie

Nous invitons

MM. les Marchands, Commissaires d'école et Instituteurs
à correspondre avec nous avant de placer leurs commandes.

Conditions très faciles

J. A. LANGLAIS & FILS

177 Rue St-Joseph et 10 Carré N.-D., Basse-Ville.

INDICATEUR DES HOTELS

Préparé expressément pour la "Semaine Commerciale"

QUEBEC

CHATEAU FRONTENAC—H. Journet, gérant
HOTEL VICTORIA—Hau'o-Villo, Québec
OLARENDON—Mme Pelletier, propriétaire
BLANCHARD—J. Cloutier propr.
MOUNTAIN HILL—E. Dion propr.
HOTEL QUEBEC—Dory & Olo, rue Desjardins.

MONTREAL

ST-LAWRENCE HALL—H. Hogan propr.
HOTEL RIENDEAU—Jos. Riendeau propr.

ST-JEAN N. B.

DUFFERIN HOTEL—E. Leroi-Willis propr.

SHERBROOKE P. Q.

HOTEL CONTINENTAL—Camirand & Dupont. Pres de la gare du Grand-Tronc.

LEVIS

HOTEL DU PEUPLE—T. Bornier propr.

CASPE BASSIN

HOTEL MORIN—I. Morin propr.

BAIE DES HA! HA! (Saguenay)HOTEL McLEAN—P. McLean propr.
SPORT. Pêche à la truite et chasse au caribou.**LYSTER STATION**

PENSION MARCEAU & FRÈRE—A la Junction du G. T. R. et du L. & M.

Baylis Manufact'g Co16 à 30 Rue Nazareth
MONTREAL**Vernis**

"Japans"

Wood Fillers

Blanc de Plomb

Peintures

&c., &c.

La plus considérable et la plus vieille établie des Manufactures de VERNIS au Canada.

Pension pour l'hiver

A PRIX TRÈS REDUITS

A l'Hotel VICTORIA

Inspection des chambres:

De 10 heures A.M. à 5 heures P.M.

JEFFERY, MONTREUIL & CIE

Négociants en

Poissons et

Huiles de poisson

80 Rue Dalhousie, Québec.

* Font une spécialité et tiennent un stock choisi de

POISSONS FRAIS ET FUMES

HUITRES en saison.

Téléphone 202.

LE COMMERCE DE QUEBEC

Nous avons le plaisir de mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs des chiffres tout à fait réconfortants.

L'accroissement considérable que nous avons en juillet dernier constaté dans l'exportation du port de Québec s'est maintenu au-delà de ce qu'on prévoyait alors, et nous sommes heureux de dire que l'importation de son côté, qui paraissait périlante, s'est reprise à monter; de sorte que l'année présente se soldera par un surplus énorme sur celle qui l'a précédée.

Les chiffres, au reste, vont parler pour eux-mêmes. Nous les devons à l'obligeance de M. W. E. Edge, de la Douane, qui prépare tous les ans pour la Commission du Havre les tableaux des exportations et importations.

IMPORTATION DU PORT DE QUÉBEC DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE

	1896	1895
Janvier.....	\$157,496	175,553
Février.....	170,262	171,229
Mars.....	133,664	221,998
Avril.....	196,428	223,141
Mai.....	366,382	468,275
Juin.....	319,541	360,352
Juillet.....	531,858	396,850
Août.....	374,372	270,445
Septembre.....	403,765	273,329
Octobre.....	455,621	258,861

\$3,109,689 \$2,826,233

Surplus des 10 premiers mois de 1896 sur 1895 : \$283,456.

EXPORTATION DU PORT DE QUÉBEC DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE

	1896	1895
Janvier.....	\$26,285	\$73,405
Février.....	44,518	49,687
Mars.....	53,192	42,482
Avril.....	41,677	44,525
Mai.....	59,365	88,437
Juin.....	986,087	232,893
Juillet.....	802,322	1,025,027
Août.....	458,866	894,596
Septembre.....	1,447,403	236,897
Octobre.....	1,010,103	739,761

\$4,929,823 \$3,425,710

Surplus des 10 premiers mois de 1896 sur 1895..... \$1,539,113

En d'autres termes, le commerce extérieur de Québec s'est accru de \$1,785,569 sur la période correspondante de l'an dernier. Voilà des résultats extrêmement satisfaisants. Les détails ne sont pas moins intéressants à étudier. Les chiffres qui vont suivre couvrent la période du 1er juillet au 31 octobre.

L'exportation de bois se répartit ainsi :

	Bois brut.	Bois ouvré.
Juillet.....	\$721,382	\$59,347
Août.....	400,042
Septembre.....	1,272,291	17,510
Octobre.....	698,087	23,735

En beurre, fromage, œufs, il a été exporté :

	Beurre.	Fromage.	Œufs.
Juillet....	\$1,575	\$6,655	\$568
Août.....	650	1,400	400
Septembre.	12,300	54,748	3,800
Octobre....	3,230	28,955	10,920

En grains et fruits, nos exportations ont été : juillet \$3,769 ; août \$22 ; septembre \$3851 ; octobre \$14,590 dont \$11,200 en pommes.

L'exportation de produits miniers, amianto surtout expédiée en Angleterre et aux Etats Unis, a été : juillet, \$4,312 ; août, 0 ; septembre, \$17,745 ; octobre, \$3,454.

Nous avons exporté en septembre 332 bêtes à cornes valant \$4,500 et 185 moutons \$1,050 ; en octobre, 1,127 bêtes à cornes valant \$27,145 et 532 moutons \$1,320.

Une marchandise qui a soudainement pris le chemin de Québec, c'est la viande en conserve. Pendant le mois d'octobre, il en a été exporté pour \$108,810, dont \$8,810 seulement en transit. La balance de \$100,000 a été consignée d'ici. Pendant les mois précédents, il s'en était expédié de petites quantités, en juillet pour une valeur de \$568, en septembre \$705.

Le coton de Montmorenci, exporté en Chine, et le cuir figurent en premier lieu à l'exportation des produits manufacturés. En juillet, nous avons envoyé pour \$9,668 de tabac à Terrebonne et Miquelon. Voici l'exportation de coton et de cuir depuis le 1er janvier :

	Coton	Cuir
Janvier.....	\$12,921	\$ 6,247
Février.....	12,900	16,909
Mars.....	21,500	8,747
Avril.....	21,656	11,600
Mai.....	17,275	9,091
Juin.....	26,500	14,825
Juillet.....	25,800	14,522
Août.....	21,500	4,087
Septembre.....	21,505	21,430
Octobre.....	17,918	65,220

On voit que la demande a été très bonne en Angleterre pour nos cuirs pendant le mois dernier.

—(o) o o (o)—

LES BANQUES AGRICOLES

L'an dernier, au diner des banquiers, l'hon M. Taillon parlait d'établir des caisses agricoles sur le modèle des crédits ruraux européens. Ce projet semble être tombé à l'eau pour le moment ; nous de-

vons tout de même présumer qu'il sera repris l'un de ces jours.

Pour faciliter l'étude du sujet, nous citerons aux législateurs l'exemple suivant, connu en France sous le nom de syndicats cantonaux.

Le 10 février 1895, le député Goirand a fondé sous le nom de Crédit mutuel agricole du canton de la Mothe-Saint-Héraye, un syndicat agricole ayant pour objet principal l'assurance contre la mortalité du bétail. Cette assurance a commencé à fonctionner au printemps de 1895 ; voici les bases sur lesquelles repose le contrat :

1° Les assurés n'ont rien à payer d'avance.

2° Dès qu'il arrive un sinistre, M. Goirand met à la disposition du syndicat les sommes nécessaires pour indemniser l'assuré qui est payé dans la huitaine suivant la mort de l'animal.

3° Tous les six mois, on fait entre les sociétaires, proportionnellement à la valeur des animaux, la répartition des pertes et M. Goirand est alors remboursé, sans intérêt, de ses avances. Chaque semestre, il est ajouté à la somme représentant les pertes à répartir, une fraction qui ne peut être moindre de 15 %, afin de constituer un fonds de réserve qui, au bout d'un certain temps, rendra inutiles les avances de M. Goirand.

4° Le syndicat n'assure que le gros bétail de l'espèce bovine et les juments poulinières ; les animaux au-dessous de six mois et au-dessus de quinze ans sont exclus de l'assurance.

5° Dans la répartition des pertes, les juments poulinières contribuent pour le double de leur valeur assurée, c'est-à-dire qu'elles paient le double des autres animaux.

6° L'évaluation des animaux morts est faite par le maire de la commune, assisté des deux plus forts assurés.

7° Le syndicat est administré par un syndicat nommé en assemblée générale. Toutes les fonctions du syndicat sont gratuites.

8° Chaque commune du canton de la Mothe a voté, selon ses ressources, une subvention au syndicat.

L'assurance contre la mortalité du bétail n'est pas le seul service que M. Goirand se soit proposé de rendre aux cultivateurs du Canton de la Mothe-Saint-Héraye, par la fondation du *Crédit Mutuel agricole*. Cette association, à l'instar de quelques autres sociétés du même genre, fait des avances d'argent à ses membres, mais à eux seuls. Dans la première année, elle a prêté 6,000 fr. environ, par fractions de 300 à 500 fr. Chacun de ces prêts a donné lieu à la création de billets à ordre à trois mois souscrits par l'emprunteur au profit du Syndicat. Sous la garantie per-

zonnelle de M. Goirand, la Banque de France a ouvert un crédit de cette somme; elle escompte le papier du Syndicat à 2%, le Syndicat lui-même prête à 3% au cultivateur: la différence constitue une réserve.

Les billets souscrits à trois mois sont renouvelables, à la condition que l'emprunteur les éteigne en un an et par quarts. Toutes les échéances ont été régulièrement payées, et le syndicat n'a pas eu un centime en souffrance.

Telles sont les grandes lignes de l'œuvre à laquelle s'est vouée M. Goirand avec le plus grand zèle et au prix de difficultés dont peuvent se rendre aisément compte ceux qui connaissent l'esprit des campagnes.

QUEBEC COLD STORAGE AND WAREHOUSE CO.

La Compagnie d'Entreposage à froid de Québec nous communique les statistiques suivantes:

Pendant six mois d'affaires, cet été, les marchands et les cultivateurs de la Province ont déposé dans les réfrigérateurs de la Compagnie, 470,000 lbs. de beurre, 450,000 lbs. de fromage, et à peu près 200 caisses d'oranges, 300 caisses de citrons, 20 barils de poires et 500 caisses d'œufs, sans compter le poisson, les viandes, porc, etc., qui ont été entreposés en assez grande quantité.

Environ 150,000 lbs de beurre ont été expédiés directement des entrepôts par steamers réfrigérés de la ligne Dominion. Ce beurre est arrivé en parfait ordre d'Angleterre, où il a obtenu les hauts prix. Les entrepôts ont donné entière satisfaction à tous ceux qui s'en sont servis.

Le succès de la Compagnie a été certainement très beau pour un début. Notons qu'il coïncide avec une augmentation dans le chiffre de nos exportations en produits.

La Compagnie a seulement employé la glace et saumure cette année; mais nous savons que c'est son intention de tripler la capacité de son établissement et d'y installer les appareils les plus modernes

SIX MOIS DANS L'ANNÉE

Les chiffres que nous publions ailleurs sur le commerce extérieur de Québec fournissent un nouvel argument en faveur de l'urgence d'un pont à Québec.

En avril dernier, nos importations et exportations étaient de \$237,000 à peine; en mai, elles sautaient à \$424,000, et en juin à \$1,300,000. A partir de décembre, après la rentrée de tous les rapports de navigation, du Saguenay, de Chicoutimi et d'ailleurs, elles retombent dans les \$200,000

par mois. Cela signifie tout simplement que nous ne vivons ici à vrai dire que six mois dans l'année. Le reste de l'année, nous ne vivons pas, nous existons seulement. Cela veut dire aussi que nos communications maritimes sont relativement suffisantes puisque le commerce de Québec atteint son apogée pendant les mois de navigation. Ce qui nous manque et ce qui presse le plus maintenant, c'est de compléter nos communications extérieures d'hiver, c'est-à-dire par chemin de fer.

La navigation clot cette semaine, et nous allons nous claquer pour l'hiver. Non seulement le commerce avec l'étranger, mais aussi le commerce intérieur va être arrêté jusqu'au printemps. Nous ne prétendons pas que Québec exporterait son bois en Angleterre pendant l'hiver, mais l'écart entre nos affaires d'hiver et d'été est encore énorme, même en faisant abstraction du bois. Au reste, avec un pont raccordant les chemins de fer du Lac St-Jean et du Grand-Nord, il se ferait tout l'hiver une exportation considérable de produits forestiers de toutes sortes aux États-Unis, comme il s'en fait dans les cantons de l'Est.

Notre commerce se trouve pendant six mois exclu de la concurrence dont jouissent les autres centres, et par conséquent incapable de profiter des fluctuations des marchés. Une communication constante et directe en toute saison, dans toutes les directions, rétablirait l'équilibre et accroîtrait conséquemment le volume de notre commerce.

ON DEMANDE UN AGENT

POUR LA VENTE DU

SEAU A INCENDIE

A COMPARTIMENT CHIMIQUE MARTIN

Pour les Edifices Publics, Églises, Manufactures, Écoles, etc., etc.

S'adresser par lettre à

A. P. LAURENT,

18, rue St-James, Basse-Ville, Québec.

A V I S

L'assemblée générale annuelle des Pilotes licenciés pour le Havre de Québec et au-dessous aura lieu JEUDI, le 10 DECEMBRE à 9 h. a. m. précises à leur salle ordinaire, No 2 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, pour procéder à l'élection des membres du bureau de direction pour l'année 1897.

F. X. DION,
Sec-Trés.

A V I S D E C E S S I O N

Dans l'affaire de

Mlle Élise Guay,

Lévis,
Insolvable.

Mlle ÉLISE GUAY m'a fait cession volontaire de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers.

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont requises de les produire devant moi sous 30 jours d'avis.

ACHILLE OTÉ,
Bureau du Syndicat de Québec.

LA QUESTION DU JOUR

Nous ajoutons aujourd'hui à notre collection de documents au sujet du pont de Québec une pièce d'un haut intérêt. Elle fera plaisir à ceux qui ne veulent pas d'un pont au Cap Rouge.

En effet, le rapport d'ingénieur qu'on va dire fait le silence sur les emplacements au dessus de la ville. Il est bon de se rappeler que ce rapport avait été demandé par feu M. Mercier, alors premier ministre, et il est bien connu que celui-ci tenait au tracé de l'Île d'Orléans. De là le silence de l'ingénieur sur le tracé du Cap Rouge.

M. Bonnin n'y fait allusion en passant que lorsqu'il dit que l'adoption de tout autre plan que celui d'un pont devant la ville déplacerait le centre de gravité de Québec. Mais l'argument se retourne également contre le tracé de l'Île d'Orléans; dont la plus proche localisation est au Sault Montmorenci, c'est-à-dire à 9 milles de la ville, et qui se trouverait séparé de Québec par un autre obstacle important, la traversée du St-Charles, une rivière navigable.

Au reste, les centres de gravité des ports de mer ne se déplacent pas comme cela. Le pont Victoria n'a pas fait déménager le haut commerce de Montréal; au contraire, la Pointe St-Charles démontre que les abords des grands ports demandent plus d'espace que n'en pourrait donner notre étroit promontoire. D'ailleurs, une ville peut s'étendre et se développer sur les territoires voisins sans nuire en rien à ses premiers établissements. Donc, d'un côté comme de l'autre, que le pont soit à 7 milles au dessus, ou à 9 milles au dessous du centre actuel, Québec n'a rien à craindre de ce chef.

Certes, nous serions, nous aussi, pour un pont au Cap Diamant ou à la Pointe à Pizéau, ou encore à l'Île d'Orléans, si la chose était pécuniairement possible. Mais il faut être raisonnable. Le Cap Rouge est manifestement l'emplacement désigné par la nature pour l'érection d'un pont. Tous les autres entraîneraient une différence énorme dans le coût des travaux, et ce n'est pas avec des objections et des préférences personnelles qu'on paiera cette différence.

On remarquera que M. Bonnin lui-même, en évaluant à \$6,500,000 le coût d'un pont devant la ville, prévoit un écart possible entre ses chiffres et le coût réel. De fait, des ingénieurs évaluent le même ouvrage à \$10,000,000 au bas mot, de même qu'ils portent le coût du pont par l'Île d'Orléans à près de \$7,000,000, et ils établissent ces conclusions par des calculs de détail.

RAPPORT SUR LE PONT DE QUÉBEC

PAR M. L'INGÉNIEUR BONNIN.

21 Octobre 1890.

Les tracés étudiés dans le présent rapport-mémoire sont :

A. Tracé devant Québec.

B. Tracé sur l'Île d'Orléans, allant de la pointe Martinière sur l'Île, sur le bras sud ; et de Ste-Pétronille aux chutes de Montmorency, sur le bras nord ; les deux ponts laissant une hauteur libre de 150 pieds.

C. Tracé sur l'Île d'Orléans, allant de la pointe Martinière à l'Île sur le bras sud, et de Ste-Pétronille aux chutes Montmorency sur le bras nord. Le pont sur le bras sud, laissant une hauteur libre de 150 pieds au-dessus des plus hautes eaux, et le pont sur le bras nord une hauteur de 60 pieds.

D. Tracé sur l'Île d'Orléans, allant de la pointe Martinière à l'Île sur le bras sud, et de St-Pierre à l'Ange Gardien, près de l'église. Les deux ponts laissant une hauteur libre de 150 pieds au-dessus des plus hautes eaux.

E. Tracé sur l'Île d'Orléans, allant de la pointe Martinière à l'Île ; et de Saint-Pierre à l'Ange Gardien, près de l'église ; ce dernier pont laissant seulement une hauteur libre de 60 pieds au-dessus des plus hautes eaux.

TRACÉS EN AMONT DE QUÉBEC.

Nous pensons que, pour les raisons ci-après énumérées, tous les tracés en amont de Québec doivent, en principe, être rejetés.

Pendant la construction du pont, il se formera nécessairement, étant donné l'importance des travaux, un nouveau centre dans le voisinage des chantiers. Les travaux terminés, ce centre subsistera et deviendra le véritable terminus de la ligne ; c'est là que se produira la jonction du C. F. R., du G. T. R., du Lac St-Jean, de l'Intercolonial et du Québec Central. Québec ne sera plus en quelque sorte desservi que par une ligne secondaire, aboutissant à un cul-de-sac, et une partie de son commerce se transportera dans la nouvelle ville, ainsi formée.

Les charbons de la Nouvelle Écosse, pour ne citer qu'un exemple, se transportent aujourd'hui par l'Intercolonial pour la rive sud du fleuve, et par bateaux seulement pour la rive nord. L'hiver, ce trafic est arrêté sur cette rive, la navigation étant suspendue. L'érection d'un pont modifierait cet état de choses, Québec pourrait devenir dans ces conditions un marché important, alimentant toute la région jusqu'à Trois-Rivières, mais si ce pont est construit en amont, le marché se transporterait nécessairement à la tête du pont, le trajet étant direct, et d'autre part, les terrains meilleur marché pour l'établissement des chantiers.

Le même fait se reproduirait pour un grand nombre de produits, Québec y perdrait même, peut-être, les quelques wagons de fret qui traversent chaque jour par bateau, et qui alors, sauf ce qui est destiné spécialement à la ville, remonteraient directement.

L'expérience, d'ailleurs, prouve que toujours il en a été ainsi, et on peut citer de nombreux exemples de cette formation

de ville secondaire, au détriment de la ville principale, isolée sur un cul-de-sac.

En résumé, nous croyons que, quelle que soit la différence du coût, un tracé en aval, ou mieux un tracé à Québec même doit être adopté.

PONT SUR L'ÎLE D'ORLÉANS

Les ouvrages d'un pont sur l'Île d'Orléans sont, certes, au point de vue des communications entre les deux villes, de beaucoup inférieurs à ceux d'un pont devant Québec.

En effet, dans ce tracé, il serait inutile, croyons-nous, de ménager une voie charretière. Le trajet est de beaucoup trop considérable, et l'augmentation de prix correspondant à cette voie, ne serait nullement en rapport avec les avantages qu'on en retirerait. Les communications entre Lévis et Québec ne s'effectueraient donc que par le chemin de fer.

Si comme nous l'admettons dans cette étude, on fait usage de la voie du chemin de fer Montmorency & Charlevoix, il en résulte des inconvénients d'un autre ordre.

1o La voie du Montmorency & Charlevoix, construite avec une solidité peut-être suffisante pour un léger trafic, ne pourrait, dans l'état actuel, résister à un lourd trafic et à un service actif.

2o Il est possible que souvent l'hiver, les parties voisines des chutes soient bloquées par les neiges. Le M. & C., étant donné son tracé, ne fera probablement que peu de service l'hiver, il n'en sera plus de même après la construction du pont.

3o On ne peut éviter le passage sur le pont tournant de la rivière St Charles. Or déjà maintenant, la compagnie, paraît-il, considère cette servitude comme un grave inconvénient. D'après nos informations, le pont doit s'ouvrir environ 40 fois par jour.

On devra donc, si ce tracé est adopté, remédier à la construction de la voie, et prendre des précautions contre la neige. L'expérience de cet hiver sera d'ailleurs, à ce dernier point de vue intéressante.

Les désavantages que présente le pont sur l'Île, sont d'autre part, il est vrai, en partie compensés par la sécurité que présente l'exécution des travaux. Les fondations sont de moindre importance que devant Québec, les terrassements sont à peu près nuls, et les connexions avec les lignes voisines se réduisent à quelques centaines de pieds de voie, sans travaux d'art. Quant à la voie sur l'Île, elle ne présente aucune difficulté. Dans ces conditions, les devis ne peuvent être qu'un faible écart entre le coût prévu et le prix réel.

En résumé, comme nous le montrerons ci-après, le tracé par l'Île d'Orléans présente, au point de vue du trafic, une infériorité sur le tracé devant Québec ; mais il est plus avantageux, au point de vue pécuniaire, non tant par suite de la différence des prix prévus, que par l'écart qui peut se produire, dans ce dernier tracé, entre le prix prévu et le prix réel.

PONT DE LA POINTE MARTINIÈRE A L'ÎLE

Un examen complet et minutieux de la côte nous a amené à choisir comme site le plus convenable à l'emplacement du pont, le petit cap dit "Pointe Martinière", près de l'"Anse Bellevue" par St-Joseph.

POITRAS & Cie. COURTIERS MARCHANDS A COMMISSION

STOCKS de NEW-YORK achetés et vendus sur marge, aussi GRAINS sur le marché de CHICAGO par lots de cinq mille (5000) minots ou plus achetés ou vendus sur MARGE de 2 à 5 centins par minot, notre commission 1/4 de centin par minot y compris achats et vente, aussi LARD par lots de 250 Quarts ou plus, SAINDOUX par lots de 250 Tierces (86,000) lbs. Commission 2 1/2c par 100 lbs. PROMPT IRÈGLEMENT de toutes TRANSACTIONS. Nous pouvons renseigner nos clients sur les prix courants à toute heure du jour. Pour plus de renseignements écrivez ou venez à nos bureaux.

POITRAS & Cie,

Téléphone No 3,

People's Chambers, 125 Rue St-Pierre, QUÉBEC.

FARINES de toutes qualités en Poches ou Quarts ; aussi FOIN, GRAINS de toutes sortes vendus par quantité d'au moins UN CHAR, au plus bas prix du marché. Conditions COMPTANT à l'arrivée du char à destination.

VERRET, STEWART & Co.

Quebec et Montreal

REPRÉSENTANT L'UNION SAULNIÈRE D'ANGLETERRE (The Salt Union of England)

Reçu régulièrement par vaisseaux et livrable à flot, à bord des chars ou en magasin.

Gros Sel ordinaire

Sel Fin De qualité Supérieure

POUR le FROMAGE et le BEURRE

A vendre au plus BAS PRIX DU MARCHÉ

QUAI DES INDES, QUÉBEC.

FAGUY, LEPINAY & FRERE

262, Rue et Faubourg St-Jean
Grand détail en **Nouveautés de tous genres**

Toujours en stock, assortiment complet en
Etoffes a robes, Laines et Coton-
nades, Valises, Fournitures de
maisons, Tapis, Prolarts, Raux,
Couchettes en fer et matelr . Etc.

POUR MESSIEURS:

Grand stock de
**TWEEDS, SERGES ET
DRAPS, et CHAPEAUX** feu-
tre printemps et été.

L'attention des familles est respectueusement sollicitée.

Fondé en 1878

Téléphone 2224

CHS. VEZINA

- PLOMBIER -
FERBLANTIER, GAZIER ET
- FUMISTE -

Spécialité pour le posage d'Appareils de Chauffage **A Air chaud, A la vapeur, A eau chaude**

Et particulièrement pour Eglises, Presbytères et Communautés

Appareils de Plomberie les plus modernes et hygieniques

Installation de Sonnettes Electriques
et Mécaniques

Ateliers: 124 Rue du Roi

117, 119 ET 121 RUE DU PONT, ST-ROCH QUEBEC.

D. RATTRAY & SON

ENTREPOSEURS ET
MARCHANDS GENERAUX

Representant J. L. Watt & Scott, Montreal et
Toronto, fruits sechés de Méditerranée

Agents pour

J. & J. Colman, Londres, Angl., Moutarde,
Trenor & Co; W C. Boyan & Co; Juan
Merle; Wm. Rogers & Co, Valence, Rai-
sins, etc., etc.
Porter Bros & Co, Californie, Raisins etc.
Dem Schians, Patras (Grèce), Coriathes
F. Baller & Co, Messine, Avolines
Macandrows & Co, Tarragone, Amandes.
VanHouten & Son, Weesp, (Hollan.) Cacao

F. W. Fearman, Hamilton, Ont., Armour Packing Co, Kansas City, E. U.
Lard et Salsol aux. Vlandes en conserve
Nelson, Morris & Co, Australian Meat Co.
Chicago, E.U., Londres, Angl., Ex.
Lard et bœuf. de viande "Ramornie"
Etc., Etc., Etc.

Poissons

Morue No 1 et No 2

Hareng Labrador
No 1 et No 2

Aussi: **SAUMON ET ANGUILE**

en réception chez

D. E. Drolet

50-52 Rue Dathousie.

En ce point, la largeur du fleuve est minimum. la profondeur relativement peu considérable, le chenal étroit, les côtes, tant vers Lévis que vers l'Île, ont une hauteur à peu près suffisante. Enfin, le raccordement avec la ligne de l'Intercolonial d'une part, et la traverse de l'Île d'autre part ne présentent aucune difficulté et répondent à un minimum de dépenses.

L'endroit dit "recifs de Beaumont" serait, croyons-nous, beaucoup moins favorable. Le fleuve y est plus large, le chenal plus profond, et les raccordements plus difficiles et plus dispendieux.

Le fond du fleuve, suivant le profil que nous avons choisi, et autant que nous avons pu en juger par des sondages superficiels et par la nature des couches mises à nu à marée basse du rocher (schiste), présente d'excellentes bases pour les fondations.

Les conditions relatives à la navigation nous imposant de laisser au dessous du pont, une hauteur libre de 150 pieds à marée haute, nous avons pensé qu'on pourrait sans inconvénient diminuer cette hauteur, pour toute la partie hors du chenal.

Le passage sur le chenal peut s'effectuer au moyen de 3 types de ponts :

- 1o. Poutres droites
- 2o. " courbes (arcs).
- 3o. Cantilevers.

L'emploi des poutres droites ne serait pas, croyons-nous, judicieux dans ce cas. Il nécessiterait l'érection de plusieurs piles à grande profondeur; et au point de vue architectural, produirait un effet moindre que les autres types.

La construction d'arcs permettrait des travées plus larges. Nous proposerons dans ce cas, des arcs à triple articulation (employés pour la galerie des machines Exp. 1889). Nous avons fait l'étude d'un de ces arcs et nous donnons un devis résumé d'où il ressort que le prix de la traversée du fleuve (Sud) s'élèverait à \$2,960,000.00 en adoptant ce type.

L'érection d'un cantilever franchissant tout le chenal en une seule travée (1250'), donnerait un plus grand débouché, présenterait moins d'obstacles à la navigation et serait d'un aspect plus grandiose. Par contre, le coût serait beaucoup plus élevé qu'avec les autres types et s'élèverait à \$4,100,000.00

La construction présenterait, de plus, des difficultés considérables et nécessiterait un outillage spécial, étant donné les dimensions énormes des éléments. (La création de cet outillage par suite de l'importance des travaux ne saurait entrer en ligne de compte.)

Néanmoins, nous pensons que, dans l'intérêt de la navigation, le cantilever doit être adopté.

PONTS SUR LE BRAS NORD

La construction d'un pont sur le bras nord présente, étant donné la faible profondeur de l'eau, beaucoup moins de difficulté que la construction sur le bras sud.

La première question se présentant est de savoir s'il est nécessaire de conserver une même hauteur libre au-dessous du pont, c'est à dire 150 pieds à marée haute. Nous pensons que, dans le cas présent, cette hauteur pourrait être réduite à 60 pieds. L'augmentation des dépenses ré-

sultant de l'élévation du pont—et cette augmentation est connue ou le verra ci-après, considérable—serait faite à peu près en pure perte.

En effet, d'après M le capitaine Gourdeau, maître du port, depuis qu'il y a quelques années un bateau s'est échoué, les pilotes ont complètement renoncé à cette route, et il n'y passe plus qu quelques steamboats faisant un service local Ste Anne de Beaupré etc, pour lesquels la hauteur libre de 60 pieds est plus que suffisante.

On pourrait d'ailleurs, si cela était absolument exigé, ménager un pont tournant. Les inconvénients qui en résulteraient pour le service seraient certes moindres que ceux résultant du passage sur la rivière St-Charles, qu'on ne peut éviter.

PONT ENTRE ST-PIERRE ET L'ANGE GARDIEN

Ce point nous a paru le plus favorable à l'érection d'un pont. Le fleuve y est peu large et peu profond et les raccordements sont sans difficultés.

Il ressort des devis résumés ci-après, que le coût probable s'élève à :
\$2,150,000.00 pour un pont avec 150 pieds de hauteur libre.
\$1,050,000 pour un pont avec 60 pieds de hauteur libre.

Soit une différence de \$1,100,000.00.
La longueur totale du pont est dans le premier cas de 5603 pieds et dans le second de 5005 pieds.

PONT VOISIN DES CRÔTES

On ne peut songer à établir un pont en

Le Anchor Weakness Cure guérit les femmes malades et les rend fortes

amont des chutes Montmorency, la largeur minimum du fleuve étant de 9105 pieds. Un peu au dessous, cette largeur diminue et n'est plus que de 7275 pieds.

Le fleuve est peu profond, le chenal peu large, une grande partie du lit est même à sec à marée basse; néanmoins, étant donné la grande largeur, le coût probable d'un pont est plus élevé que vers St-Pierre.

Les prix approximatifs seraient de \$2,784,000.00 pour un pont de 150 pieds de hauteur.

\$1,790,000.00 pour un pont de 60 pieds. L'augmentation des dépenses est comme on peut le voir, beaucoup supérieur à l'économie réalisée sur la largeur de la voie dans l'île.

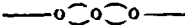
TABLEAU COMPARATIF

Pont devant Québec \$6,500,000.00

PONT SUR L'ILE D'ORLEANS

- 10. Pont avec arcs sur le bras sud. Pont avec 150 pieds d'élévation sur le bras nord. (Ange Gardien) \$5,099,000.00
- 20. Pont avec arcs sur le bras sud. Pont avec 60 pieds d'élévation sur le bras nord (Ange Gardien) \$3,999,000.00
- 30. Pont avec arcs sur le bras sud. Pont avec 150 pieds d'élévation sur le bras nord. (Près des Chutes) \$5,711,000.00
- 40. Pont avec arcs sur le bras sud. Pont avec 60 pieds d'élévation sur le bras nord. (Près des Chutes) \$4,717,000.00
- 50. Pont avec cantilever sur le bras sud (Ange Gardien). Pont avec 150 pieds d'élévation sur le bras nord. (Ange Gardien) \$6,299,000.00
- 60. Pont avec cantilever sur le bras sud. Pont avec 60 pieds d'élévation sur le bras nord . . . \$5,199,000.00
- 70. Pont avec cantilever sur le bras sud. Pont avec 150 pieds d'élévation sur le bras nord. (Près des Chutes) . . . \$6,911,000.00

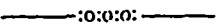
90. Pont avec cantilever sur le bras sud. Pont avec 60 pieds d'élévation sur la rive nord. (Près des Chutes) \$5,917,000.00



CHRONIQUE DU CUIR

On fabrique maintenant en France des cuirs transparents, avec des peaux de fauves.

La Velocitan Company est propriétaire d'un procédé de tannage inventé par les Freres Durio, de Colmar, Allemagne, par lequel on prétend tanner le gros cuir en 48 heures et les grains en 10 heures de moins que par l'écorce. Un syndicat anglais a payé les brevets un gros prix, et un autre syndicat a acheté les droits français, allemands et russes moyennant \$850,000. D'autres disent que les droits français ont été payés \$1,000,000, et allemands \$625,000.



ACTES OFFICIELS

La Yarmouth & Sherburne SS. Co. a réduit son capital de \$42,000 à \$30,000.

La S. S. Ryckman Medicine Co., capital \$200,000, a obtenu ses lettres-patentes à Ottawa.

La Société Canadienne des Ingénieurs civils demande une charte à la Législature.

Demandes de lettres-patentes: Montreal Brewing Co., capital \$150,000, et Royal Land Co., de Montréal, capital \$99,000.

Nouveaux juges de paix: District d'Arthabaska:—Thomas Bailey, David Addley, J. Walkins, jr., Andrew Church, Alex. Hutchison, D. J. Loawry, de Leeds; R. Longmore, de Nelson.

Chemin de fer

INTERCOLONIAL

A partir du 12 octobre 1896, inclusivement, les trains de ce chemin de fer circuleront quotidiennement (dimanche excepté) comme suit:

DEPARTS DE LÉVIS

	Hrs.
Accommodation, sur Rivière du Loup et Campbellton	7.50
Express direct sur St-Jean, Halifax et Sydney	14.30
Accommodation sur Riv. du Loup	17.00

ARRIVÉES A LÉVIS

Accommodation de Riv. du Loup	5.40
Accommodation, de Campbellton et Riv. du Loup	11.00
Express de Riv. du Loup (quotidien)	12.20
Express direct de St-Jean, Halifax et Sydney (lundi excepté)	12.20

Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui circulent entre Halifax et Montréal via Lévis sont éclairés à l'électricité.

Tous les trains sont réglés sur l'heure Eastern Standard.

On peut obtenir les billets de passage, de même que toute information concernant la route et les taux de fret et de passagers on s'adressant à

D. R. McDONALD

Agence pour la cité de Québec

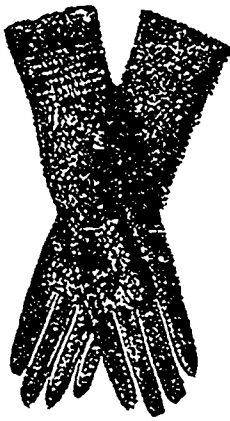
49 rue Dalhousie.

Bureau du chemin de fer,

Montréal, N. B., 8 oct. 1896.

CHS. BELLERIVE

MANUFACTURIER DE



....GANTS

MITAINES

— 68 & 72 —

Rue St-Joseph

St-Roch, Qué.

Téléphone 606.

Téléphone 7227

The THOS. F. G. FOISY PIANO MFG CO

Fabricants de PIANOS DROITS, CARRÉS et à QUEUE

Font le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tout intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison, sont garantis pour sept ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

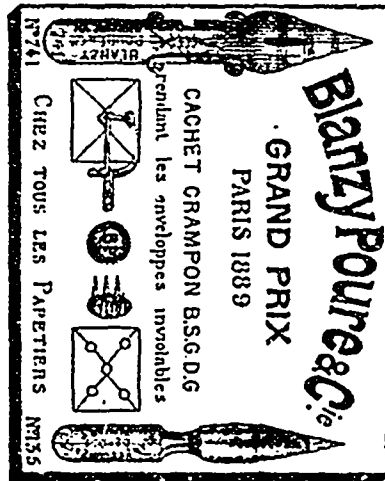
Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays

Nous avons toujours en magasin un assortiment

D'ORGUES des meilleures fabriques

Toute communication doit être adressée à The THOS. F. G. FOISY PIANO MFG. CO., 4 rue Papineau MONTREAL.



PLUMES! METALLIQUES DE

J. B. ROLLAND & FILS Montréal
Seuls agents pour le Canada.



Tarif Indépendant

Capital \$250,000

Incorporée en 1886

The St-Lawrence Fire Insurance Co

Siège principal : MONTREAL

DIRECTEURS

J. GUST. LAVIOLETTE, Prés.
E. MARCEAU, Vice-Prés.
L. C. PAPINEAU, 2nd V.-P.

G. de G. LANGUEDOC, Sec.-Trés.
C. A. HOGUES, Inspecteur.
F. CAUTHIER, Gérant.

J. F. BELLEAU

NEUVILLE BELLEAU

BELLEAU & BELLEAU

Agents Généraux, Succursale de Québec,

93, Rue Saint Pierre, B.V.

.....TELEPHONE 772.....

Banque de Québec

Avis est par le présent donné qu'un dividende de TROIS POUR CENT sur le capital versé de cette institution, a été déclaré pour le semestre courant, et qu'il sera payable à sa maison de banque en cette ville, et à ses succursales, le et après MARDI PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

Les livres de transfert seront clos du 16 au 30 novembre, ces deux jours inclusivement.
Par ordre du bureau
THOMAS M DOUGALL,
Général

Charles E. Roy

MARCHAND ET IMPORTATEUR DE CUIRS
413,415,417 RUE ST.VALLIER, ST.ROCH
QUEBEC

SPÉCIALITÉ:—Cuir à semelle Spanish, Eagle, Pentang, Bracebridge, Slaughter, Cuir Rouge, Cuir à Harnais, Veau Français S. U. Lyon, Bals & Fils, et M. M. et D., Kld Élastique.

— AUSSI —

Jobber en chaussures.

Un assortiment d'Empelgues importées et toutes espèces de Fouritures pour chaussures.

CORRESPONDANCE SOLICITEE

Maison de confiance . . . En gros et détail.
FONDÉE EN 1875.

E. ROUMILHAC

IMPORTATEUR DE

Vins et Liqueurs, Conserves
Alimentaires, Denrées Coloniales

57-59 Rue St-Jean, Haute-Ville, QUEBEC

SPÉCIALITÉ :

VINS DE BORDEAUX \$2 la doz.
et de BOURGOCNE \$3.50.
à l'usage des familles.

TRAVERSE DE QUEBEC ET LEVIS

DEPARTS

DES BATEAUX PASSEURS (le dimanche excepté) le temps le permettant
DE QUÉBEC. DE LEVIS.

Pour le GRAND-TRONC

P.M.	A.M.
12.49 Eclair Express pour l'ouest	8.00 Malles de l'ouest
7.00 Malles pr l'ouest	P.M. 2.30 Eclair Express de l'ouest

Pour L'INTERCOLONIAL.

A.M.	A.M.
7.00 Malles pour Campbellton	7.00 Mixte de Rivière du Loup.
7.30 Accommod. via Chaudière pour R. du L.	11.30 Malles de Campbellton.

P.M.	P.M.
2.00 Malles pr. Halifax	12.30 Malles de Halifax
4.30 Accommodation pour R. du L.	

Pour le QUEBEC CENTRAL.

A.M.	A.M.
7.30 Mixte pr. Beauce	8.30 Accommod.
P.M. 1.30 Express pr. Sherb. Accommodation	P.M. 2.00 Express de Sherb. Mixt. de St-Frs. et Beauce jonct.

Procurez-vous la

LAMPE BELGE

LUMIERE INTENSE ET BLANCHE, se rapprochant de la lumière électrique

LAMPE INEXPLOSIBLE

grâce à un ingénieux mécanisme

LA LAMPE BELGE brûle sans fumée ni odeur toute huile même inférieure

POUVOIR ÉCLAIRANT 45 et 125 bougies

Divers modèles portatifs, suspendus ou en crémaillère ; en cuivre, ou nickel ou en bronze japonais.
ABAT-JOUR en opale, CHEMINÉE spéciale en cristal, qui ne s'enfume jamais ; il suffit de l'essuyer une fois par mois.

S'adresser à A. POISSON,

Arthabaskaville

Voir échantillon à ce bureau.

LA SOCIÉTÉ NATIONALE

DE SCULPTURE

Distribution tous les MERCREDIS de 2750 lots, variant de \$1.00 à \$1500.

PRIX DU BILLET . . . 10 CTS


HAMEL, GERMAIN & VERRET

Agents généraux,

133 Rue St-Joseph, Québec.

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ de CAMPAGNE

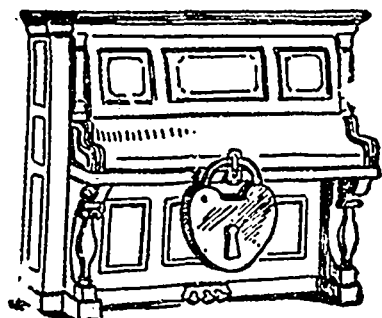
A VENDRE

 PRESQUE POUR RIEN, \$1,200 à très bon marché conditions libérales, acheteront la magnifique Résidence ci-dessus occupée par feu Charles Létellier de St-Jus à la Rivière-Ouelle, voisine de Pégibis, dans un endroit charmant sur le bord de la Rivière. Vaste maison en pierre contenant une vaste suite d'appartements, service d'eau à tous les étages, fournaise à air chaud, toutes les améliorations modernes. Maison de fermier, dépendances complètes, jardins et vaste emplacement. Possession immédiate.

S'adresser à
J. B. E. LETELLIER,
Québec

Musique ! Instruments de Musique !

PIANOS ET ORGUES



Choix magnifique de musique en feuille. Romances les plus exquises et les plus nouvelles, morceaux tirés des opéras les plus en vogue. Voyez notre nouveau catalogue qui en renferme un répertoire immense.

Instruments de musique de tous genres, Instruments à cordes, Violons, Mandolines, Guitares.

Notre département de PIANOS et ORGUES a toujours été l'un des plus considérables et des plus complets de la ville et nous nous maintenons à premier rang.

Si vous avez besoin d'un PIANO ou d'un ORGUE, venez visiter nos salies, nous avons ce qu'il vous faut et nous vendons aux conditions les plus faciles.

En s'adressant à nous, vous avez aussi la garantie de ne pas être trompés, car nous tenons plus qu'aucun autre à maintenir la bonne renommée que nous a acquise le commerce de Québec.

Réparations de tous genres.

HUDON, PARADIS & C^{IE}

Seuls agents pour la Puissance de la célèbre Machine à Coudre..... **New Williams** garantis pour 10 ans



PAPIER-TENTURE

J'ai actuellement en vente l'assortiment le plus considérable et le plus beau qu'il y ait à Québec en

TAPISSERIES

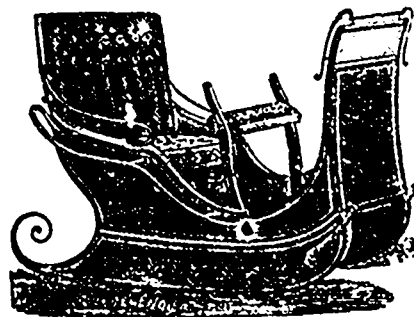
Prix réduits - Demandez échantillon
Tout du nouveau Stock.

B. LEONARD

Téléphone 458.

53 Rue St-Jean.

CARRIOLES et SLEIGHS



150 VOITURES D'HIVER

... A VENDRE ...

COMPRENANT LES PATRONS LES PLUS NOUVEAUX EN

CARRIOLES et SLEIGHS !!
DE TOUS GENRES

PRIX TRES BAS
Satisfaction garantie !!

... GROS ET DETAIL ...

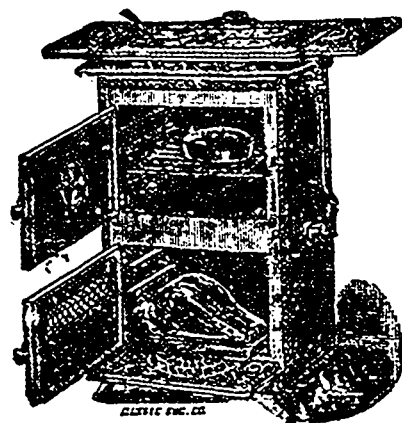
Une visite est sollicitée.

P. T. LEGARÉ,

273-275 Rue St-Paul.

Successor de LATIMER & LEGARE.

La cuisine rendue facile—
Economie de temps, de travail et d'argent par l'emploi du Poêle à Gaz—Pas de suie—Pas d'ordures—Pas de cendres—Pas de cuisine surchauffée.



Poêle CABINET \$16.00

La Cie du Gaz de Québec a en exposition et en vente, dans ses bureaux, un assortiment des plus recommandés Poêles à Gaz pour la cuisine. Conduites de service et compteurs fournis sans charge. Gaz fourni pour la cuisine par compteur spécial à raison de \$1.25 par 1000.

ELZ. PICARD
JOS. JHINK

TELEPHONE 2230

ALP. LABERGE,
L. N. RIOUX

A LA QUEBECOISE

155, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC

(EN FACE DU PRESBYTERE)

Importateurs de Marchandises Sèches

A constamment en mains un assortiment de Tweeds, Serges, Etoffes à Robe, Tapis, Prélaris, Garnitures de maison, Etc., Etc., Etc.

TAILLEURS ET MODISTES EMPLOYÉS A LA MAISON

J. A. PLAMONDON

FARINE, GRAINS
ET PROVISIONS

... En Gros ...

Coin des rues
Dalhousie, St-Andre & Avenue Bell
Téléphone 1108. QUEBEC.

A vendre : Choix considérable de farines et grus pour engrais.

DERNIERE HEURE

LES FAILLITES DE LA SEMAINE

D'après R. G. Dun & Co

Ont.	Québec	Aut.	Nov	Total	1895
Nov. 19	18	15	7	40	44

Aux États-Unis, il y a eu 344 faillites contre 320 l'an dernier

Marchés de Montréal

Montréal, 23 novembre 1896.

FARINES.—Nous cotons en lots de char. Patentes d'hiver, le quart, \$5.00 à \$5.05 Patente du printemps, le quart, \$5.25 à \$5.30.

Straight Rollers, le quart, \$4.50 à \$4.75.

Fortes de Manitoba, premières marques, 0.00 à \$5.00.

Algoma et secondes marques, le quart, \$4.25 à \$4.50.

GRAINS.—Après des fluctuations importantes et rapides, le blé à Chicago a clôturé hier soir en hausse de 1 cent sur l'ouverture.

Au Manitoba, hier, les prix payés aux cultivateurs, aux stations étaient de 63 à 65c pour le No 1 dur avec un fret de 18c pour Fort William.

Dans le haut-Canada, le blé est tranquille : blé d'Ontario, 82 à 84c, blé de Manitoba, No 1 dur, 91 à 92, frets de Toronto ; No. 2, 89c. Sarrasin, 29c ; orge terne, avoine facile ; 20½ à 21c pois, seigle et blé d'inde sans changement. Sur notre marché, la navigation étant close, les affaires seront désormais légères. Il s'est fait quelques transactions en pois à expédier par Portland, et achetés aux stations dans l'Ouest. En disponible à Montréal, il n'y a de demande que pour des lots d'un char ou deux en pois et en avoine, pour la consommation locale, aux prix d'hier : pois 52c avoine, 26½c. Le sarrasin est offert à 38c, l'orge à moulée, à 34c.

PRODUITS DE LA FERME.—Les ventes de fromage au quai, hier, ont été faites sur la base de 8½c. La qualité laissait à désirer. A part les 700 à 800 meules arrivées par bateau, on en a vendu un millier venu par chemin de fer.

Le beurre est stationnaire : on offre 18½c à Montréal pour le beurre de choix ; et 18c à la campagne. Les épiciers paient 30c pour choix.

Les œufs sont soutenus à 14½ et 15c. mirés, et chaumés de Montréal, 13 à 14c, chaumés de l'ouest ; frais, 20 à 22c.

ANIMAUX DE BOUCHERIE.—Notre bétail s'est vendu hier, au marché de Deptford, Londres, de 8 à 9c la livre ; les moutons ont fait 10c.

Aux abattoirs de l'est, hier, il y avait en vente 750 bates à cornes, 600 moutons, 600 agneaux et 30 veaux. Quoique la quantité offerte fut considérable, les prix ont été soutenus : la boucherie ayant fait de forts achats. On a payé les bœufs de choix 3½c ; les bons, 3 à 3¼c. Les moyens, 2½ à 2¾c, et les communs, 1½ à 2c par livre sur pied. Les moutons se sont vendus de 3 à 4c. Les veaux ont fait de \$3 à \$12 la pièce.

A la Pointe St Charles, hier, 300 porcs gras ont été vendus de \$3.75 à \$4.00 par 100 livres sur pied.

Les exportations de la semaine nerni-

re, par le port de Montréal, ont été de 3,772 bœufs et 2,470 moutons.

Montréal, 26 novembre 1896.

La Bourse est active ici. Les taux monétaires restent sisés et l'argent est abondant.

Le marché aux sucres est sans changement, tranquille et stationnaire. Le riz est ferme, le thé inactif.

Les peaux restent fermes aux prix de hausse. Les commerçants paient 8c. pour No 1, 7c. No 2 et 6c. No 3 et vendent 1c de plus. Les peaux d'agneaux sont calmées à 60c. la pièce, et celles de veau sont inertes à 6c. No 1 et 4c. No 2.

A Chicago, le blé a de nouveau monté hier sur réception d'avis de Liverpool. Il a clôturé à 80½, novembre, 29½, décembre 80½ janvier, 83½ mai, 79½ juillet. Nos cotes sont : pois 51½ à 52, avoine 20½ à 26½, orge à drèche 46½ à 47½, à moulée 34, seigle 40 à 41, sarrasin 36 à 36½.

Farines : Blé d'hiver, \$4.95 à 5.10, Pat. print. \$5 20 à \$5 30, Str. Roller 4.40 à 4.65, en sac, 2.10 à 2.35, extra en sac, 1.75 à 1.85, Forte Man. 4.50 à 5.00.

Le foin est coté \$10.50 à \$11 No. 1, \$9. à \$9.50 No. 2.

Le fromage est calme et nominal, le beurre en déclin. Dans l'ouest, plusieurs fromageries se sont transformées en beurrieres d'hiver. Œufs frais 20 à 22c. mirés, 14 à 14½. Patates, 30 à 40c la poche.

Lard nouveau, \$11 à \$12. Short cut, \$10 à \$10 50. Jan. bon, 9 à 10. Saindoux, con. 7 à 7½, commun, 5½ à 5½ Bacon, 8½ à 9½.

LA SEMAINE A QUEBEC

Québec, 27 novembre.

La clôture de la navigation crée naturellement l'accalmie à la Basse-Ville. Les derniers vaisseaux partent et rentrent pour l'hiver. Parmi les derniers arrivages mentionnons quatre goélettes envoyées de Montréal avec des cargaisons de farine consignées par la maison Ogilvie.

En général, les ventes dans le gros sont assez bonnes, mais les remises de fonds se font toujours avec lenteur.

Très peu de changements dans les prix cette semaine. L'épicerie, la ferronnerie sont sans changement. Les peintures et huiles sont fermes. L'avoine vaut maintenant 31 à 32c. Les seuls changements portent sur la Patente Manitoba et la Hungarian. Dans les fruits, plusieurs articles disparaissent du marché ; les oranges de Jamaïque font leur apparition. On cote le beurre de crème 19 à 20c., et le fromage 9 à 10c.

Le Hardware dit que les marchands ont reçu avis des États-Unis d'une hausse notable sur les serrures d'armoire, coffres et placards : l'escompte est réduit de 50,52½ p. c. à 25,27½ p. c.

Il y aura une convention de l'industrie laitière à Joliette les 2 et 3 décembre.

Nos concitoyens écossais célébreront la St André, le 30, par un grand concert à l'Académie de Musique. Ils ont à grands frais retenu quelques-uns des meilleurs chanteurs et des meilleures cantatrices de leur race, sans compter tout un programme de récitations et de danses costumées, ainsi que des airs de cornemuse par le champion des cornemuseurs du monde, M. W. S. Beaton. La musique

de la Batterie a aussi été engagée pour l'occasion et prépare un programme spécial. Nous engageons tous nos lecteurs à ne pas manquer ce concert, qui promet d'être le plus intéressant qu'on ait entendu de longtemps.

L'ordre des Forestiers Indépendants a donné un grand dîner au Frontenac mardi soir. L'affaire a été un succès exceptionnel. Le banquet était présidé par M. O. W. Bedard, de la maison J. B. Bedard & Frères, l'un des dévoués initiateurs de l'ordre à Québec. Cette grande société compte \$100,000 et a un fonds de réserve de près de 2 millions de piastres. Elle est riche et prospère, et ses rangs se grossissent constamment.

Ses membres prétendent que la sévérité de ses examens médicaux a réduit à 5½ p. 1000 la mortalité de ses rangs. Les affiliés commencent à toucher 10% par année de leurs bénéfices de 70 ans à 80.

La municipalité de Hawkesbury offre un bonus de \$15,000 à la Compagnie du Grand Nord, et la Hawkesbury Lumber Company donnera probablement une somme assez ronde. A Joliette, il reste à soumettre aux contribuables le règlement municipal offrant \$40,000 à la Compagnie.

La ville de Lévis a reçu, on le sait, diverses propositions pour un aqueduc. Elle vient d'en recevoir une autre de la Cie Stadacona, de Montréal, qui demande le simple privilège de poser des tuyaux dans les rues pour 25 ans, sans obligation pour les particuliers.

CHAMBRE DE COMMERCE

Au conseil de la Chambre de Commerce, mardi, sous la présidence de M. H. Edmond Dupré, MM. V. Châteauevert, R. Brodie, M. Joseph, J. Winfield, C. E. Roy, F. X. Berlinguet, O. Chalifour. Dans la correspondance soumise par le secrétaire, se trouvait une lettre de la Chambre de Commerce de Hong Kong protestant contre une récente hausse de tarif promulguée par les compagnies de câbles transpacifiques. On sait que notre Chambre de Commerce a sollicité l'avis des maisons de commerce et d'industrie sur les changements à faire au tarif. Une seule a répondu jusqu'ici, ce qui ne prouve guère en faveur de l'esprit d'initiative des Québécois. Une intéressante communication a été reçue de la maison Z. Paquet au sujet des droits sur les peaux repassées, mais non teintées.

Le rapport annuel de la Chambre qui doit être soumis à la prochaine assemblée générale, a été soumis et discuté. Il traite du pont, du Grand Nord, du tarif d'hiver des chemins de fer, de l'importance des communications avec la Baie James, des steamers rapides, de la construction d'un nouveau bassin de radoub, de la canalisation de l'Ottawa, de l'exportation de produits laitiers, du traité Franco-Canadien relativement à l'Italie, du congrès des chambres de commerce en Angleterre, de la nomination d'un inspecteur général des peaux, des réformes postales, de la dissolution prochaine du Quebec Exchange, de la bonne administration municipale actuelle, de la reprise des affaires, etc.

MARCHÉ AU BLÉ

(Bulletin de Poitras & Cie, Québec, 26 novembre.)

Aujourd'hui fête légale aux États Unis,

DECISION JUDICIAIRE

Jugement de Son Honneur sir L.
N. Casault, juge en chef,
le 21 octobre dernier

COUR SUPÉRIEURE

No 2396

SPÉNARD vs TRUDEL.

Action en dommages. Il y est allégué que, depuis près d'un an, en juillet 1895, le défendeur, maire de la municipalité de Limoilou, a dénigré le demandeur et travaillé à lui faire perdre la confiance des autres membres du conseil et des contribuables, l'a traité de *canaille*, *rogne*, *voleur*, *menteur* et autres expressions grossières, dans le même sens, en différents temps, dans le cours de 1894 et la première partie de 1895, et ce, en présence de diverses personnes; l'a accusé de n'avoir pas de diplôme d'ingénieur civil, de ne pas l'être et de n'être pas compétent comme tel, et l'a menacé du poing; a dit qu'il ferait destituer le demandeur de la surveillance des travaux de l'aqueduc dans la municipalité de Limoilou et que de fait le demandeur a été démis.

Plaidoyers : Défense en faits et exception. 1o Le défendeur n'a rien dit ni rien fait qui pût affecter le demandeur, excepté dans l'exécution de ses devoirs comme chef du conseil de Limoilou. 2o Loin de chercher à nuire au demandeur le défendeur a fait ses efforts pour le protéger et maintenir dans l'emploi de la Corporation. 3o Le demandeur n'a perdu son emploi que par sa faute, en se rendant insupportable aux conseillers et à l'entrepreneur par ses intrigues et la zizanie qu'il suscitait entre eux et les contradictions entre ses discours et ses rapports officiels. 4o Le demandeur n'appartient à la société des ingénieurs qu'à titre de simple étudiant et le défendeur ne lui reconnaît pas d'autre qualité.

Réponse en droit à la première allégation de l'exception, qu'elle n'est pas une excuse valable. Réponse spéciale : entre autres choses, que le plaidoyer est une réitération des injures dont le demandeur se plaint et que ce qui y est dit : "qu'il n'est qu'un étudiant ingénieur," n'en est qu'une aggravation pour laquelle il se réserve son recours.

La première allégation de l'exception, qu'attaque la réponse en droit, n'est qu'une dénégation spéciale des injures dont se plaint le demandeur et une justification de l'allégation que le défendeur a travaillé à lui faire perdre la confiance des autres membres du conseil, et était par là même un moyen que le défendeur pouvait invoquer dans sa défense. La réponse en droit à ce premier chef doit par conséquent être renvoyée.

Le demandeur, quand il a été employé par la municipalité de Limoilou, le 9 octobre 1893, pour y surveiller les travaux d'aqueduc qu'on y construisait depuis les premiers jours de ce mois, était porteur d'un diplôme d'ingénieur civil, en date de juin 1890, trois ans auparavant, diplôme que lui avait conféré l'Université Laval en vertu de sa charte et du chap. 18 des S. R. Q., sec. 2228 et 2230. Ce diplôme constatait qu'il avait subi ses examens avec grande distinction.

Les travaux de l'aqueduc ont été com-

mencés le 2 octobre 1893, avant que le Lieutenant Gouverneur eût approuvé le règlement qui ne l'a été que le 20 mars suivant (Voir résolution 22 mars) et avant le contrat qui porte la date du dix-sept octobre 1893; et ils avaient été suspendus cette année-là, le 15 octobre. Tout ce qui avait été fait jusqu'alors l'avait donc été irrégulièrement et illégalement et le demandeur n'avait pu y donner sa surveillance et son attention que pendant à peu près le tiers du temps employé aux travaux cette année-là, savoir du 10 au 15 octobre, les deux autres tiers ayant été faits avant sa nomination. Un témoin dit qu'il y avait 3000 pieds de tuyau posés quand le demandeur a été nommé. Et il est prouvé que pendant ces cinq jours Charles T. Côté, qui était le président du comité de l'aqueduc, avait envoyé le demandeur, comme il l'admet, acheter des sources d'eau, faire des localisations et lui avait fait faire une copie du contrat et des spécifications, ce qui n'était certainement pas nécessaire. Le défendeur, qui était le maire de la municipalité, paraît avoir été très-bien disposé pour le demandeur jusqu'à un rapport de ce dernier sur la qualité des tuyaux fournis. D'après le contrat, les tuyaux devaient, à leur arrivée à Limoilou, être éprouvés aux frais de l'entrepreneur, à la presse hydraulique de 200 livres et au marteau de 25 livres, l'entrepreneur fournissant la presse et la main-d'œuvre (P. 5, extrait du contrat, Ex. No. 6 du Dem. à l'enquête). M. Lavallée Poussin, un des contracteurs, nous dit, p. 12 de sa déposition, qu'une épreuve avait été faite avec son agrément et à sa demande, par ses hommes, au nombre desquels était le fils du défendeur, et que cette épreuve avait établi qu'une proportion considérable des tuyaux était mauvaise, et il admet et dit qu'il avait été trompé par son fournisseur. L'exhibé No. 4 du Demandeur à l'enquête, qui est une partie de l'un de ces tuyaux, est, à la vue, d'une mauvaise qualité *choquante*. Le demandeur, qui avait procédé à cette épreuve, avec deux employés des contracteurs, un nommé Gosselin et le fils du défendeur, en présence d'un conseiller, M. Richardson et d'un nommé Hill, a, comme déjà dit, fait un rapport détaillé, en date du 11 mai 1894, où, entre autres choses, il constate que 25 des 93 tuyaux inspectés étaient défectueux. Ce rapport était signé par toutes les personnes présentes, y compris le fils du défendeur que le demandeur avait eu le tort de qualifier d'ingénieur mécanicien, représentant avec Gosselin, le contracteur, M. de Lavallée Poussin. D'après la preuve faite par ce dernier, ces deux hommes agissaient pour lui avec son agrément et à sa demande. Le tort du demandeur n'était donc que dans la qualité d'ingénieur-mécanicien qu'il avait donnée au fils du défendeur.

Celui-ci, croyant probablement que ce rapport compromettait son fils et pourrait lui nuire auprès de M. de Lavallée, s'est emporté contre le demandeur et dans le conseil et hors des séances du conseil, lui a dit et répété à plusieurs reprises qu'il n'était pas ingénieur et qu'il ne le croirait que lorsqu'il aurait vu ses certificats, et l'a aussi, à diverses reprises, accablé d'injures. Avant de mentionner celles-ci, je dois dire que le demandeur a apporté son diplôme au conseil, à la séance suivant celle où le défendeur lui avait dit pour la première

fois qu'il n'était pas ingénieur et l'a affiché dans la salle, que le défendeur n'était pas à cette séance, mais que le diplôme du demandeur y était encore à une séance subséquente où le défendeur était présent et où un des témoins dit que ce diplôme a été lu par le greffier, et que loin de se retracter le défendeur a continué à lui nier sa qualité d'ingénieur-civil, et que, même dans ses défenses, il déclare qu'il ne lui reconnaît pas d'autre qualité que celle d'étudiant, invoquant pour soutenir cette allégation un pamphlet et qu'il ne prouve pas avoir connu avant la poursuite; qu'il a produit à l'enquête; qui contient copie de l'acte d'incorporation d'une société d'ingénieurs, ses règlements et une liste de ses membres, de ses associés qui ne sont pas des ingénieurs, et d'étudiants, où se trouve, dans cette dernière, le nom du demandeur à la date du 20 avril 1893. Il paraît par les règlements de cette incorporation qu'on n'en peut être élu membre qu'à l'âge de 31 ans, après avoir pratiqué le génie civil pendant 10 ans, y compris le temps de l'instruction dans quelque école de génie reconnue par le conseil, ces 10 ans devant être réduits à 8 pour les candidats qui ont gradué avec honneur dans les cours de génie. Comme on le voit, cette association en est une spéciale, dont ne peuvent faire partie, à titre d'ingénieurs, que ceux d'entr'eux qui ont pratiqué le génie civil pendant au moins cinq ans, après avoir obtenu d'une école de génie, approuvée par elle, un diplôme avec distinction. Puisqu'elle n'admet que ceux qui ont, après leurs études, pratiqué le génie civil pendant un nombre d'années considérable, il faut avoir été ingénieur et avoir pratiqué cette profession pendant plusieurs années avant de pouvoir en être membre. Elle ne peut donc pas faire les ingénieurs civils. Son objet n'est que de les recommander comme hommes d'une expérience reconnue. D'où il suit que cette défense du défendeur et la preuve dont il a voulu l'étayer ne servent qu'à établir sa malice à l'égard du demandeur.

Après avoir vu le diplôme du demandeur, qui était tout ce qu'il avait demandé, le défendeur n'était pas excusable d'avoir persisté à dire que le demandeur n'était pas ingénieur, même aux séances du conseil qu'il présidait, et encore moins en dehors des séances, où la preuve établit qu'il l'a plusieurs fois répété. Mais sa position de maire du conseil ne faisait que plus repréhensibles les injures vulgaires et grossières dont il a, en maintes circonstances, et dans le conseil et en dehors du conseil, abreuvé le demandeur.

Alexis Julien, un des témoins du défendeur, dépose que celui-ci a qualifié le demandeur de *va nu-pieds*, de *frotteux de bottes* ou de *décrasseux de bottes*. Chali-four, un autre témoin du défendeur, dit que celui-ci a appelé le demandeur *gaulou-zier*.

Maintenant les témoins du demandeur : Edmond Bois : le défendeur, à la porte du conseil, en présence d'une foule de personnes, a traité le demandeur de *canaille*. Lesfaire : le défendeur lui a dit que le demandeur n'était qu'une *rogne* et une *canaille*, et, après avoir dit des injures de la mère du demandeur, le défendeur a ajouté qu'ils étaient tous des *fous*; cela paraît être en juin 1895. Edmond Julien : le défendeur a traité le demandeur de *frotteur de bottes*, de *ca-*

naïlle, de sacré ganache de canaille, en maintes circonstances. Il y avait plusieurs mille pieds de tuyau dans la terre quand le demandeur a été nommé. *Gailoux*, p. 3. le défendeur a accusé le demandeur d'avoir dérobé ou volé un papier dans le bureau du contracteur. *Vezina* parlant du procès-verbal que le demandeur avait fait signer au fils du défendeur, ce dernier a dit que c'était un acte de canaillerie, que ça prenait une canaille pour agir comme cela et il lui a dit qu'il n'était pas ingénieur. *Matte*. le défendeur a dit au demandeur qu'il n'était pas ingénieur et a avancé sur lui la main tendue. *Laroche*. Le défendeur a dit au demandeur qu'il était un voyou, une canaille. *Maheux*. un juge de paix a cru devoir s'approcher du demandeur pour arrêter le défendeur, croyant que le défendeur allait le frapper. *Samson*. Le défendeur a dit au demandeur qu'il était un voyou et une canaille. *Bonneau*. Le défendeur a traité le demandeur de petit voyou. *Martin*. Après une séance le défendeur a traité le demandeur de canaille, de voyou, de petit voyou. *L'Hérault*. Le défendeur lui a dit, dans sa boutique, que le demandeur n'était pas ingénieur et bien d'autres choses qu'il n'a pas remarquées. Il lui a dit qu'il allait faire chasser Spénard et lui faire perdre son emploi. *Le témoin a vu passer des tuyaux qui étaient mauvais*, il l'a dit et le défendeur lui en a fait des reproches. *Talbot*. Le défendeur lui a dit que le demandeur était fou. *Villeneuve*. Le défendeur s'est avancé sur le demandeur pour le frapper, mais M. Richardson l'en a empêché, et il a qualifié le demandeur de canaille pour avoir fait signer son garçon. *Blondeau*, notaire et conseiller. Le défendeur lui a dit que le demandeur n'avait pas de diplôme et qu'il avait une lettre dans sa poche qui l'affirmait. Le demandeur s'est acquitté de ses devoirs de surintendant d'une manière très honnête et très dévouée. Ce certificat par un des deux conseillers qui paraissent avoir eu le plus d'instruction et de connaissance, l'autre étant M. Richardson qui était aussi fortement en faveur du demandeur, est une condamnation bien juste de la conduite du défendeur à l'égard du demandeur. La rumeur publique était que le défendeur avait dit que le demandeur était une canaille et n'avait pas de diplôme. Après le rapport de mai, le défendeur a fait tout ce qu'il a pu pour faire destituer le demandeur, il a dit au témoin qu'il ne resterait pas au conseil si le demandeur continuait à être employé. L'entrepreneur avait, avant cela, voulu faire signer au demandeur, que les tuyaux étaient marchands et le défendeur a aussi insisté, mais le témoin lui a dit de ne pas le faire et le défendeur était mécontent.

Bérubé. — Le défendeur a dit que le demandeur était un menteur, qu'il n'avait pas confiance en lui. Il a dit publiquement que c'était un acte malhonnête ou un acte de canaillerie d'avoir mis le nom de son fils au rapport. *Etienne Bois*. — Le défendeur a dit que le demandeur était un bon à rien. *Toussaint*. — Le défendeur lui a décrié le demandeur et lui a dit qu'il allait le faire destituer.

On voit que le demandeur a non-seulement prouvé les allégations de son action, mais même beaucoup plus, et que la ma-

lice du défendeur à son égard est surabondamment établie.

Le défendeur a voulu prouver que les rapports hebdomadaires du demandeur étaient contredits par ses rapports généraux, mais il n'y a de cela au dossier que les assertions de deux de ses témoins dont l'un était un charretier, qui était en même temps conseiller et à l'emploi des contracteurs ! Cette preuve n'a aucune valeur. Il n'y a au dossier que des rapports généraux et un rapport spécial du onze mai 1894, qui n'est pas contredit. Il eût fallu produire les rapports hebdomadaires s'ils étaient par écrit, ou prouver ce qu'ils étaient, si verbaux, pour que le tribunal pût s'assurer de l'exactitude de cette assertion. *Charles T. Côté*, un des témoins qui le dit, était président du comité de l'aqueduc, auquel on n'a travaillé que jusqu'au quinze octobre en 1893, et pendant cinq jours seulement après que le demandeur en a pris la surveillance. Celui-ci ne paraît avoir fait de rapports généraux que le 24 novembre 1893 et le 18 juin 1894, et un spécial le 11 mai, 1894. Le premier de ces rapports ne pouvait couvrir que les cinq jours pendant lesquels le demandeur avait eu la surveillance, et quatre jours avant la date du 11 mai 1894, le témoin avait donné sa démission comme conseiller. D'où il suit que la prétendue contradiction entre les rapports hebdomadaires et les généraux dont parle Côté n'eût pas pu exister à sa connaissance, et que son assertion que le demandeur s'est excusé d'avoir fait des rapports contradictoires, parce qu'il ne voulait pas déplaire à quelqu'un, ne mérite aucune foi. Le même Côté nous dit qu'il trouvait que le demandeur ne se tenait pas assez sur les travaux au commencement, après avoir dit qu'il était opposé à l'engagement du demandeur, parce qu'au commencement la surveillance était inutile. Et il est forcé d'avouer que pendant les cinq jours que le demandeur a été employé en 1893, avant la suspension des travaux, lui, président du comité qui employait le demandeur, l'avait, pendant que l'entrepreneur posait les tuyaux, envoyé localiser et acheter des sources et lui avait fait copier le contrat et les spécifications pour qu'il les connût mieux, ce qui était un ouvrage inutile.

Le défendeur aurait dû avoir la générosité de ne pas faire entendre ce témoin, qui est forcé d'avouer que, en même temps qu'il était président du comité de l'aqueduc, il était membre de la société qui y travaillait avant la signature du contrat, qu'il n'est sorti de la société que sur promesse d'une indemnité de \$2000, et que cette société n'avait alors que cette entreprise et une espérance, pour deux autres, qui ne s'est pas réalisée. Il montre un mauvais vouloir insigne pour le demandeur et va jusqu'à dire que celui-ci, qui a subi avec grande distinction ses examens de genre civil, ne sait pas ce qu'il fait. Il le savait beaucoup mieux, lui, quand il recevait \$2000 du contracteur des travaux qui se faisaient sous le contrôle d'un comité dont il était le président !

M. le sénateur Landry est un des témoins contre le demandeur. Des poursuites par des contribuables, ayant fait suspendre les travaux, les contracteurs ont pris, contre la municipalité, une action de \$25,000 en dommages. M. Landry a été choisi comme arbitre pour régler les

difficultés. Il a, à ce sujet, rencontré au bureau de feu M. Gibson, avocat, le demandeur, M. Gibson lui-même et le conseiller Richardson. Il dit qu'il a été question là d'une inscription en faux contre le contrat, et qu'il a fait remarquer que les rapports du demandeur, qui avait reçus travaux et recommandé les paiements, seraient peut-être une réponse à cette inscription en faux et que le demandeur s'est dit prêt à contredire ses précédents rapports, en déclarant qu'ils n'étaient pas corrects et qu'ils étaient faux, il ajoute que cette admission du demandeur lui a tellement ôté toute confiance en lui qu'il a accepté l'objection du contracteur à ce que le demandeur fût continué dans son emploi et recommandé l'emploi d'un autre ingénieur. M. Landry est formellement contredit par M. Gibson et M. Richardson, quant à cette prétendue admission du demandeur. Ils nient tous deux avec indignation qu'il ait été question de rien de semblable et que le demandeur ait fait aucune telle admission. Ces trois témoins sont également respectables et la contradiction si positive de M. Landry par les deux autres, qui connaissaient bien mieux la question qu'il s'agissait de soulever contre le contrat, ne permet d'autre conclusion que celle d'une erreur chez M. Landry.

M. de la Vallée Poussin, le contracteur, est un autre témoin du défendeur. Il dit qu'il n'avait pas de griefs contre le demandeur, mais qu'il était mécontent parce que celui-ci avait fait retarder ses paiements, et refuse de dire que le demandeur n'était pas un ingénieur compétent, et, après avoir dit qu'il n'avait de rapports directs qu'avec le comité de l'aqueduc, et non avec le demandeur, il paraît se plaindre que celui-ci semblait, dans leurs conversations, être toujours de son avis et paraissait en exprimer un contraire au comité. Si le demandeur n'avait pas de rapport direct avec lui, il n'avait rien à lui dire. On a fait dire à ce témoin que le fils du défendeur n'était pas autorisé à le représenter dans l'épreuve que le demandeur a faite des tuyaux et dont il a fait rapport le 11 mai 1894, mais il avait alors oublié que, à la page 12 de sa déposition, il avait juré qu'il était convenu après une épreuve qui avait été faite par ses hommes au nombre desquels était le fils du défendeur, parce qu'il voulait qu'elle fût faite, de laisser dix pour cent supplémentaire. Et cette épreuve était précisément celle que constatait ce rapport du 11 mai 1894. Lors de l'arrangement de sa poursuite contre la corporation il a insisté à ce qu'au lieu du comité il n'eût d'affaire qu'à un ingénieur faisant partie de l'association sus-mentionnée des ingénieurs, ce qui lui a été accordé par M. Landry, pour la raison que celui-ci a donnée dans son témoignage, et qui est contredite, comme je l'ai déjà dit.

Les autres témoins du défendeur, après ce que j'ai déjà dit, ne méritent pas que je m'arrête à leurs dépositions. Le plus fort est le charretier *Incour* qui, comme je l'ai dit, était en même temps conseiller et charretier à l'emploi du contracteur; qui a toujours, au conseil, épousé la cause de celui-ci et opposé la nomination du demandeur, et qui admet avoir fait la guerre au conseil pour le faire démettre. Il se donne le ridicule de vouloir donner au demandeur des leçons de génie civil et

prétend que Côté avait dit qu'il fallait quelqu'un pour surveiller les travaux, quand celui-ci a dit le contraire. Les dires d'un conseiller qui se mettait à l'emploi du contracteur, contre celui que le comité avait chargé de surveiller la parfaite exécution du contrat, ne valent certainement pas grande confiance.

Chalifour, un autre témoin du défendeur, était conseiller, mais n'était pas membre du comité de l'aqueduc, auquel le demandeur faisait ses rapports. Il jure, p. 13, de sa déposition, que c'est parce qu'il n'a entendu parler des déficiences des travaux que dans le printemps de 1894, qu'il s'est formé une mauvaise opinion du demandeur, parce qu'un homme qui laisse faire les trois quarts de l'ouvrage avant de dire qu'il est mauvais, il ne peut pas avoir confiance en lui. Mais le rapport du demandeur au comité était en novembre 1893, les travaux avaient été suspendus le 15 octobre 1893 et n'ont été repris qu'en mai 1894. S'il n'a pas eu connaissance du rapport du demandeur avant le printemps de 1894, ce n'est pas la faute de celui-ci, qui l'avait, dès l'automne précédent, donné au comité de l'aqueduc.

Le défendeur n'a pas réussi à faire excuser les injures dont il a, à maintes reprises, abreuvé le demandeur en présence d'une foule de personnes, ni ce qu'il a fait pour nuire à sa qualité d'ingénieur civil et à sa compétence comme tel.

Il est condamné à \$250.00 de dommages et à tous les frais y compris ceux des trois témoins, à la taxation desquels il a objecté, et dont les dépositions sont utiles, comme je l'ai déjà fait remarquer, j'aurais condamné le défendeur, dont on a prouvé la qualité d'homme à l'aise, à beaucoup plus, si les frais qu'il aura à payer, ne devaient pas être aussi considérables.



Ventes par le Shérif du District de Québec

No. 688. Renfroi vs Carrier et vir.

Le lot No. 462 (quatre cent soixante-deux), du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement situé sur le côté sud de la rue du Roi—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour du DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

No. 2151. La cité de Québec vs Vallancourt.

Le lot No. 771 (sept cent soixante et onze), du cadastre officiel de la paroisse de Salut-Sauv'eur, et la cité de Québec, étant un terrain situé rue Hermine—avec bâtisses; sujet à une rente annuelle de cinq piastres, payable le 29 septembre à M. Gaspard Nicholas Boisseau et Roch Paschal Boisseau, de Québec.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour du DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

Bureau du Shérif, Québec, 28 novembre 1896.

CHS. A. ERN. GAGNON, Shérif.

A VENDRE OU A LOUER

BON POSTE DE COMMERCE, bien bâti, au centre d'un grand village qui progresse rapidement. Le propriétaire actuel désire se retirer des affaires. Excellente occasion pour un jeune homme à la recherche d'un établissement. S'adresser à ce bureau.

Grande Vente à Réduction

CHEZ

TELESPHORE VEILLEUX

188-189 1/2 Rue St-Joseph

CORNER DE LA RUE DE L'EGLISE

Assortiment complet de Chaussures

EN TOUS GENRES

SPECIALITÉ. Chaussures pour patin à roulette, tous genres et couleurs, pour messieurs, dames, garçons, etc.

La société VEILLEUX & LANGLAIS a été dissoute de consentement mutuel, et le stock doit être vendu sur le champ pour faire place aux marchandises d'hiver.

Venez de suite et profitez de l'aubaine.

VENTE A L'ENCAN

Par G. R. GRENIER & Cie

Dans l'affaire de

LOUIS MERCIER, Épicier, Québec, Insolvable.

Avis est par le présent donné que

Mardi, le 1er Décembre 1896 A 11 HEURES A. M.

On procédera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession comme suit :

A—Fonds de commerce d'épicerie, boissons, liqueurs, etc.....	\$ 676 19
Aménagement du magasin.....	166 10
	\$ 842 29
B—Crédits, billets et jugement d'après liste.....	6,335 07
C—Un safe.....	90 00
D—Un yacht, le Vigilant.....	250 00

La vente se fera pour chaque item séparément.

L'inventaire et la liste des crédits pourront être examinés au magasin du failli, No 111, rue St-Paul, Basse-Ville, Québec, lundi, le 30 novembre courant.

Conditions de paiement : Comptant. La vente aura lieu à notre bureau, 44, rue Dalhousie, bâtisse de la Cie Richelieu.

PARADIS & JOBIN, Curateurs.

Bureau : 44, rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie du Richelieu. Québec, 25 novembre 1896.

VENTE A L'ENCAN

Par G. R. GRENIER & Cie

Dans l'affaire de

DESBIENS & BRASSARD, Marchands, Pointe à Pic, Insolvable.

Avis est par le présent donné que

Mardi, le 1er Décembre 1896 A 11 HEURES A. M.

On procédera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession, comme suit :

A—Fonds de commerce général.....	\$1,617.39
Aménagement du magasin.....	24.50

B—Crédits d'après liste.....	\$1,641.89
C—Roulants, cheval, voitures, etc ...	2,308 00
	182.00

La vente se fera pour chaque item séparément.

Le stock et la liste des crédits pourront être examinés au magasin des insolvables à Pointe à Pic, vendredi, le 27 novembre courant.

Conditions de paiement : Comptant. La vente aura lieu à notre bureau, 44, rue Dalhousie, bâtisse de la Cie du Richelieu.

PARADIS & JOBIN, Commissaires-Syndics.

Bureau, 44, rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie Richelieu, Québec, 19 novembre 1896.

EN RECEPTION

M. J. E. GAGNON, Horloger et Opticien, reçoit actuellement un grand choix de Montres en or et en argent, Jones, Bigues, Alliances, Pendants-d'oreilles, Epinardes, grandes Chaînes pour Dame, un beau choix de Bijoux pour cadeaux, le plus grand choix d'Horloges qu'il y a à Québec.

SPECIALITE : Grand choix de Lunettes NOUVEAU STOCK D'ARGENTERIES POUR LES FETES DERNIERES NOUVEAUTÉS

En visitant le magasin de J. E. GAGNON, Horloger et Opticien, 289, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH VOUS SAUVEREZ 30 A 40 POUR CENT VISITE SOLICITEE.

SEAU D'INCENDIE

A COMPARTIMENT CHIMIQUE (Approuvé par la Fire Underwriter's Association).

Le plus simple—Le meilleur Le moins cher de tous les Extincteurs d'incendie connus jusqu'ici.

Sa supériorité sur tout autre appareil manuel en usage contre l'incendie, consiste en ce qu'il contient les matières chimiques à l'état sec. Par conséquent, elles ont toute leur force lorsque le moment vient de s'en servir. En brûlant le scellé hermétique qui les renferme dans le couvercle du seau, on les précipite dans l'eau et la solution se fait sur le champ.

Notre Seau d'Incendie ne manque jamais son coup

C'est un article indispensable dans les usines, magasins, presbytères, maisons privées, etc.

Fabrique par JOHN MARTIN, SONS & Co, 455 rue St-Paul, Montréal.

AGENCE A QUEBEC: A. P. LAURENT, 18 rue St-James.

ABONNEZ-VOUS A LA SEMAINE COMMERCIALE

Le seul journal de commerce publié à Québec.

PRIX D'ABONNEMENT : Un an \$ 2.00 Six mois \$ 1.00

CLAQUES ★ ★ ★ ★

Voilà le temps de les acheter

Et de les vendre.

Désirez-vous faire de l'argent !

En ce cas achetez les meilleures, qui sont :

LA "MAPLE LEAF"

ET LA

"COLUMBIA"

Conditions insurpassables

Marchandise supérieure

Prompte expédition

Ecrivez-nous pour avoir nos Prix courants

CAMPBELL & BRODIE

113, COTE LAMONTAGNE

Québec.

nous donnons la clôture du marché de Chicago le 25 novembre comme suit:

Blé comp.	80 1/2	sur déc.	79 1/2	sur jan.	80 1/2	sur mai	83 1/2
Mais "	23 1/2	" "	23 1/2	" "	24 1/2	" "	27 1/2
Avoine "	19	" "	19 1/2	" "	20	" "	22 1/2
Lard "	6.65	" "	6.65	" "	7.02 1/2	" "	7.95
Saind. "	3.77 1/2	" "	3.77 1/2	" "	4.00	" "	4.22 1/2

Dans la dernière semaine le blé a haussé de 2 1/2 c. les prix sont très fermes, et la demande pour l'Europe considérable. Le "Visible Supply" montre une diminution notable pour cette semaine contre un gain de près de deux millions de minots à pareille date l'an dernier. Notre opinion est que la quantité visible au premier janvier prochain sera moindre que 55,000,000, contre 70,000,000 le 1er janvier 1896; et la demande sera certainement 33 pour cent plus forte dans les trois mois à venir qu'elle n'était l'an dernier à pareille date, et nous croyons que le blé se vendra \$1.00 d'ici à la fin de janvier prochain.

Le blé d'Inde a subi une hausse de 1/2 c dans la semaine, dû à la fermeté du blé. Ce grain dans notre opinion, devra baisser de quelques cents d'ici à janvier. Avoine ferme, les prix sont aussi 1/2 c à 3/4 c plus élevés, mais nous ne croyons pas à des changements importants pour quelques semaines. Les provisions se sont bien maintenues avec une hausse pour la semaine de 20 à 25 c par quart sur le lard et 10 à 12 c sur le saindoux. Les recettes jusqu'ici ont été plus faibles que l'an dernier. Si cela continuait pour encore quelques semaines, nous verrions de plus hauts prix, quoique les stocks soient encore considérables.

Bulletins de dernière heure

Trois-Pistoles.—Charles Bertrand & Cie, stock vendu, adjugé à R. Audette à 56c. dans la \$.

Ste-Luce.—Eug. Lavoie, m. g., actif vendu par Paradis & Jobin; Stock \$1298.43 à 62 1/2 à O. Ouellet; crédits \$916.74 à 30 1/2 à R. Audette; roulant \$42 à 45c. à Dame Eug. Lavoie.

Québec.—J. B. Robitaille, chauss., cess. vol. à Paradis & Jobin.

—H. M. Côté, épïc, Paradis & Jobin nommés curateurs.

—N. Garneau & Cie, nouv., société dissoute, M. Némés Gauvrau se retire, F. X. Petitlerc et Jules Garneau seuls associés. La dissolution prendra effet le 1er février.

—Emile Caron, tailleur, ouvre au No 31 rue St-Jean.

—L. Faucher, épïc., offre 20c. dans la \$.

—Gale Bros., commissionnaires en cuir, ent. en aff.

—Jos. Gingras, laitier, D. Arcand nommé gard. prov. et ass. des cr. le 3 déc.

—J. B. Gingras, laitier, G. H. Burroughs nommé gard. prov.

—J. T. Lavallée, rest., vendu à T. H. Pelletan.

Louisville.—Thomas Mineau, hôtel, dem. de cess.

Cinq nouvelles faillites dans le district depuis le 20.

—(ojo o)—

MARCHE AUX BESTIAUX

Parc du Palais, 24 Nov.

150 bêtes à cornes se sont vendues de \$3 à \$6; 400 moutons, de \$2 à \$2.75.

COLONNE DE L'ENTREPRENEUR

—M. Thomas Power, contracteur de Lévis, vient d'entreprendre la fourniture de 100 chars de pierre de taille pour l'église d'Arthabaska. La commande est d'environ 30 mille pieds de pierre, \$7,000.

—La carrière de marbre de Marfleur Mountain, Cap-Breton, abandonnée depuis quelques années, est maintenant exploitée au moyen de machines qui permettent d'espérer le succès.

—Travaux adjugés: Construction d'une sacristie et parachevement d'intérieur d'église à St-Epiphanie (Témiscouata). Entrepreneur Thadée Bernier, du Cap St-Ignace.

Parachevement d'intérieur d'église à St-Léon de Standon, entrepreneur Jos. St-Hilaire. M. David Ouellet est l'architecte dans ces deux cas.

—Permis de construction enregistrés à l'Hôtel-de-Ville:

Nov. 24.—Entrepr. Marcoux, propr. J. L'Heureux, 214 rue Bagot, men. rép.

25.—Entrepr. Jos. Bérubé, propr, F. X. Lachance, 189 rue Bayard, aîné, \$350.

—Entrepr. Giroux, propr. F. X. Lachance, 108 rue Scott, men. rép.

—Entrepr. M. Cantin, propr. J. A. Paquet, 40 rue Bédard, 2 étages 32' x 32' en briques, couverture en tôle galvanisée, \$3,000. Délai, 1er juillet 1897.

—Entrepr. Fectault, propr., Geo. Bussière, 26 rue Victoria, men. rép.

—Les soumissions ont été ouvertes le 24 pour l'église de Somerset. Il y avait une quinzaine de soumissions. Le plus bas soumissionnaire n'a pas encore déclaré s'il acceptait les conditions.

RECETTES D'ATELIER

Voici une formule allemande pour cimenter le cuivre et le verre: Faire bouillir 1 once de soude caustique et 3 onces de résine dans 5 onces d'eau. Ajoutez à l'infusion la moitié en quantité de plâtre de Paris. Ce ciment durcit en une demie heure ou trois quarts d'heure. Ni l'eau, ni la chaleur, ni le pétrole ne l'affectent. Si au lieu de plâtre on emploie le blanc de zinc, le blanc de plomb ou la chaux délitée, l'opération est plus longue.

—On obtient une excellente imitation de vieux chêne brun-noir, par une décoction de 1 partie de tan d'écorce de chêne fraîche broyée, prise sur les jeunes tiges, et 4 parties d'eau additionnée de 1/20 partie de soude. On applique chaud sur le bois, frêne ou orme de préférence, et lorsque cette couche est sèche, on passe une teinture de bichromate de potasse à 10 p. c.

Magnifique Poste de Commerce

A LOUER

Un des plus beaux postes d'affaires de St-Sauveur, rue St-Vallier, au centre du commerce, actuellement occupé par M. J. E. Trépanier, marchand de nouveautés, et occupé pendant grand nombre d'années par M. P. E. Venner, marchand. Le bâtiment est très élégant et le magasin est spacieux et très bien éclairé. Vaste cave très sèche, entrée de cour sur la rue en arrière. Logement privé au-dessus du magasin, très bien fini et pourvu de toutes les améliorations. Possession du tout au 1er mai 1897. Prix très modéré. S'adresser à

MME VVE FÉLIX FORTIN, 75 rue Bédard, St-Sauveur, ou à CHS JENNINGS, notaire, 266, rue St-François, St-Roch.

POUR VOS EPICERIES

SI VOUS VOULEZ AVOIR

Un Article de 1^{re} Classe

AUX MEILLEURES CONDITIONS DU MARCHÉ

ALLEZ CHEZ

J. B. E. LETELLIER

118-120 RUE ST-PAUL

—000—

Mélasses, Poissons, Huiles de toutes sortes, Huîtres, Tabacs, Cigares et Cigarettes, Conserves Alimentaires, Thés et Cafés, Balais et Seaux, Epices, etc

VINS et LIQUEURS

Spécialité: VINS DE MESSE

CHEMIN DE FER

BOSTON & MAINE

Trains et chars directs de Lévis sur les points de la Nouvelle-Angleterre via Québec Central et Grand-Tronc, Sherbrooke et le Boston & Maine.

CHAR DIRECT DE LEVIS A WORCESTER, MASS.

A partir du 2 novembre courant jusqu'à nouvel ordre, le BOSTON & MAINE circulera un bon char rembourré de Lévis à Worcester, Mass., tous les jours, dimanches exceptés, sur le No 3, faisant Lévis à 12.40 P. M. (Mid.) via Grand-Tronc, Sherbrooke et Nashua, arrivant à Worcester, Mass., à 9.22 A. M., faisant raccordement immédiat pour les points via Worcester, en're autres arrivant à Webster 10.05 A. M., Pawtucket 10.45, Providence 10.53, Woonsocket 10.25, Danielsonville 10.51 et Putnam 10.50.

C'est la seule ligne entre Lévis et Worcester sans changement

TRAIN DIRECT DE LEVIS A BOSTON, MASS.

Le Boston & Maine par accord avec le Québec Central, circule un train direct composé de chars rembourrés, de Lévis à Boston, Mass, via Sherbrooke sans changement. Ce train laisse Lévis à 2 heures P. M. et arrive à Nashua Jc. à 6.49 A. M., à Lowell 7.16 A. M., Boston 8.02 A. M., Salem 8.40 A. M., Lowell 7.24 A. M. Des chars "Pullman" circulent aussi tous les jours entre Lévis et Springfield et Boston sur ce même train.

Les passagers de l'Intercolonial allant sur les points de l'Est du Maine, prenant le train de 3 P. M. de Lévis via Québec Central ou le train de 12.40 P. M. via Grand-Tronc via Sherbrooke, St. Johnsbury, Lunenburg et le Maine Central arrivent à Portland, Me., à 8.25 heures A. M. ayant un seul changement à faire à St. Johnsbury, pour les passagers de l'Intercolonial. Cette ligne arrive 3 heures avant les autres lignes à Portland, Me.

C'est la seule ligne entre Lévis et Boston sans changement

CHAR DIRECT POUR SPRINGFIELD, MASS.

Le train direct de Boston et le char direct de Worcester raccordent immédiatement à Newport, Vt. avec un char direct pour Springfield arrivant à Greenfield pour Springfield 6.52 A. M., Holyoke 7.12 A. M., Springfield 7.30 A. M., raccordement immédiat à Springfield pour tous les points, entre autres arrivant à Meriden 9.01 A. M., Hartford 9.30, Bridgeport 10.03 A. M., Hartford 10.12 A. M., New-York 11.25 A. M., etc., etc.

Avec ce système de trains et chars directs, les passagers passant via Sherbrooke et le Boston & Maine peuvent se rendre aux principaux centres sans changer de char et presque tous les points de la Nouvelle-Angleterre sans changer de train.

ARMAND LALONDE,

Agent Canadien des Passagers et du Frêt. Montréal, 29 octobre 1896.

Les Marchands qui s'intéressent à leurs clients ont toujours en stock **Le Anchor Weakness Cure**

La Banque Nationale

BUREAU CHEF QUÉBEC
Capital payé - - - \$1,200,000

DIRECTEURS :
R. AUDETT, Ecr., Président.
A. B. DUPUIS, Ecr., Vice-Président.
L'Hon. Juges CHAUVEAU, V. CHATEAUVERT, Ecr., M. P. P.
N. RIOUX, Ecr. NAZ. FORTIER, Ecr.
J. B. LALIBERTE, Ecr..
P. LAFRANCE, Gérant Bureau de Québec.

SUCCURSALES :
Québec faubourg St-Jean. St-François Nord-Est, Beauce.
" St-Roch. Ste-Marie, Beauce
Montréal. Châteaufort.
Sherbrooke. Roberval.
St-Hyacinthe. Ottawa, Ont.

AGENTS
Angleterre : The National Bk of Scotland Londres
France : Crédit Lyonnais, Paris.
Etats-Unis : The National Bank of the Republic New-York. National Reserve Bank, Boston, Mass.
Les collections reçoivent une attention spéciale et les retours en sont faits avec la plus grande promptitude.
On sollicite respectueusement la correspondance

La Banque de Québec

INSTITUÉE 1818. INCORPORÉE 1821.
Capital autorisé - - - \$3,000,000
" payé - - - - - 2,500,000
Réserve (rest) - - - - - 500,000

BUREAU PRINCIPAL - - - - - QUÉBEC.
CONSEIL D'ADMINISTRATION :

R. H. Smith, Esq., Président.
Win. Withall, Esq., Vice-Président.
Geo. R. Renfrew, Esq. Saul J. Shaw, Esq.
G. LeMoine, Esq. John T. Ross, Esq.
W. A. Marsh, Esq.
Thos. McDougall, Gérant-général.

SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA :
Ottawa, Ont. Toronto, Ont. Pembroke, Ont.
Montréal Est, Thorold, Ont. Trois-Rivières.
rue Ste-Catherine. St-Roch de Québec.
Agents à New-York—Bk. of British North Am.
Agents à Londres—The Bank of Scotland.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

1862—BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL—1896
CAPITAL PAYÉ..... 500,000
FONDS DE RÉSERVE..... \$235,000
DIRECTEURS—L'hon. ALPH. DESJARDINS, Président; A.S. HAMELIN, Vice-Président; A. L. DE MARTIGNY, DUMONT LAVIOLETTE, G. N. DUCHARME, TANCREDE BIENVENC, Gérant; E. G. ST-JEAN Inspecteur.

SUCCURSALES :
Montréal (St-Jean Bte) Edmonton, Terr. N. O.
" (St-Henri) Victoriaville
" (St-Cunégonde) Valleyfield
" (Rue Ontario) Fraserville
Beauharnois, P. Q. Hull, P. Q.
Ste-Anne la Pérade St-Hyacinthe
QUÉBEC, St-Sauveur, C. S. Powell, gérant; Rue St-Jean, C. J. Laberge, gérant.

DEPARTEMENT D'EPARGNES—Au Bureau Principal et aux succursales.

AGENTS A L'ETRANGER
London, England—Crédit Lyonnais
" " Comptoir National d'Es-compte, Paris
Paris, France—Crédit Lyonnais
" " Comptoir National d'Escompte, Paris
New-York—The Bank of America
" " The National Bk. of the Republic
Boston Mass.—The Merchants National Bank
" " The National Bk. of the Commonwealth
" " of the Republic
Chicago Ill.—Bank of Montreal
Lettres de Crédit pour voyages, etc., émises payables dans toutes les parties du monde.
Collections faites dans toutes les parties du Dominion.

ETABLIES

QUEBEC FIRE ASSURANCE COMPANY

Directeurs.—Edwin Jones, Président; Geo. R. Renfrew, Vice-Président; W. R. Dean, Trésorier; Hon. Pierre Garneau, Hon. C. A. P. Pelletier, A. S. Hunt Wm. Simons.

Succursales.—Montréal—J. H. Routh & Son; Ontario—Geo. J. Pyko, Toronto, Manitoba—W. R. Allan, Winnipeg; Nouveau-Brunswick—T. A. Temple, St-Jean; Nouvelle-Ecosse—J. T. Turning & Son, Halifax; Ile du Prince Edouard—E R Brow, Charlottetown; Columbia Anglaise—W. S. Graveley, Vancouver.
Inspecteur—CHARLES LANGLOIS. **Secrétaire**—W. W. WELCH.

SOCIETE DE PRETS ET PLACEMENTS DE QUEBEC

75 Rue Saint-Pierre, Basse-Ville

Capital autorisé \$ 250,000
Capital souscrit 200,000
Capital versé 200,000
Fonds de réserve 42,500

Prêts d'argent par sommes de \$100 et plus, sur propriété foncière, créances hypothécaires, actions de Banques et autres, débiteurs de gouvernements et de corporations municipales et scolaires.—Conditions faciles.
ED. LACROIX, ROBT. LAROCHE,
Président. Sec.-Trés.

F. X. DROLET

INGÉNIEUR-MÉCANICIEN

MACHINES en tous genres:

ENGINS à vapeur, PRESSES Hydrauliques, POULIES fendues en fer et en bois, GRÈEMENTS de Seterles, Moulins à farine, Bourreris, etc., etc.

Spécialités: Pompes à vapeur pour tous usages Réparation de centrifuges.

M. F. X. Drolet vient d'ajouter à ses ateliers

Un Appareil à Nickeler

des plus nouveaux.

Ouvrage exécuté avec promptitude et perfection.

Avis aux marchands et propriétaires de bicyclettes, aux carrossiers, plombiers, fondeurs de peçles, marchands de fer, serruriers, aux familles, etc.

The Montmorency Electric Power Co



Nous signalons au public l'extrême bas prix de notre électricité pour fins d'éclairage et de force motrice. Il faut l'essayer pour en apprécier les nombreux avantages sur le gaz et la vapeur.

Eclairage au compteur
Force motrice au compteur ou à prix fixe, à tant du cheval par année.

Dans tous les cas, prix cotés pour accommoder les abonnés.
Pour toute information ayant trait à l'éclairage ou à la force motrice, s'adresser au bureau de la Compagnie.
Nous fournissons la force motrice à vingt établissements, avec parfaite satisfaction dans tous les cas.
Patronage sollicité.

Bureaux: 71 Rue Prince-Edouard
Téléphone 2053.

TELEPHONE 2240.

J.B. ALLARD & FILS

CONFISEURS

—ET—

Manufacturiers de Biscuits

—147-149—

RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC.

Huîtres

Malpeques, Caraquettes et St-Simon

Par **H. DEROME**

Importateur

Marché Finlay, Québec.

M. Derome reçoit chaque jour, directement des bancs de pêche, un choix d'huîtres Malpeques, Caraquettes et autres.
Les commandes sont servies promptement.

MACARONI

En boites de 5 et 10 livres

★ 3½ C. ★

Chez F. KIROUAC & FILS

A VENDRE

La propriété située No 63, rue d'Autueil, appartenant à la succession de feu Guil. Amyot, portant le No 2682 du cadastre officiel pour le quartier St-Louis, de 28 pieds de front sur 111 de profondeur, avec maison, étable et hangar, le tout en très bon ordre. Possession le 1er mai prochain. Visible tous les jours.
Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné au bureau du Shérif, ou au No 161 Grande Allée.

J. B. AMYOT, Tuteur.

Tabacs populaires : 

Morning Dew,

Virginia Flake Cut,

Champaign & Virginia Cut Plug,

B. HOUDE & Cie,

QUEBEC.

 *Célèbres Tabacs
en poudre :*


ROSE No 1

ROSE EXTRA

ROSE et FÊVE

NATUREL No 2


MARCHÉ AUX CHEVAUX

(Ecrit expressément pour la *Semaine Commerciale*)

Le rapport annuel du Bureau des Industries pour la Province d'Ontario nous fournit des statistiques intéressantes concernant l'élevage des chevaux dans cette Province, qui est sans contredit un des meilleurs marchés du Dominion. Ce rapport couvrant l'année 1895 nous apprend que la quantité de chevaux pour toute la Province s'élève à 647,996 têtes, soit 27,081 de moins qu'en 1894, et trente à quarante mille de moins qu'en aucune autre année depuis 1891.—En 1895 il y a eu une augmentation de 27,987 chevaux de travail, mais par contre une diminution de 16,806 juments poulinières, et de 38,262 dans le nombre de chevaux pas comptés (pouliniers de 1, 2 et 3 ans). Cette augmentation dans le nombre de chevaux de travail provient surtout de ce que la demande pour cette sorte a été faible, ce qui n'a pas eu lieu pour les chevaux de promenade qui avaient de l'élégance et de l'allure.

La valeur des chevaux en mains à la fin de l'année était de \$40,283,754, soit \$6,000 de moins qu'en 1894, et les ventes ont rapporté \$606,109 de moins qu'en 1894. Ceci dénote une diminution considérable dans l'élevage; et cette détermination de la part des éleveurs d'Ontario pourrait leur causer un tort immense, car déjà cette année plusieurs acheteurs qui venaient s'appropriation là ont été obligés de chercher ailleurs. L'item indiquant diminution 38,262 chevaux non comptés, se compose surtout de jeunes poulains et démontre jusqu'à quel point les éleveurs d'Ontario ont été extrémistes. Le fait d'une baisse dans les prix il y a 4 ou 5 ans les a déterminés à agir de la sorte; mais presque tous les éleveurs ayant été aussi pessimistes que les autres, il s'est créé par là même un vide qui sera difficile à remplir. Il faut compter au moins 5 ans à partir du moment où l'on commence à élever jusqu'au temps où le produit est bien vendable; eh bien, si l'on voulait dans la Province de Québec favoriser et instruire les éleveurs, nous serions sur un pied d'égalité avec Ontario, et nous pourrions à notre tour profiter des acheteurs étrangers qui s'empresseraient de venir ici comme ils vont ailleurs.

Il ne faut pas se faire illusion jusqu'au point de croire que les chars électriques ou le bicycle peuvent nuire d'une manière sensible à l'élevage des bons chevaux. L'expérience des autres villes est là pour nous prouver le contraire. D'ailleurs, quand on a une idée de la demande toujours croissante depuis quelques années pour l'exportation de bons chevaux en Europe, il serait insensé de croire qu'il n'y a plus d'argent dans cette industrie. Il y a une condition cependant, et une condition essentielle, c'est de n'élever que des chevaux de race, avec une action et une allure assez vite. Un cheval avec beau *breeding*, et élégant, soit pour la promenade ou la selle, trouve toujours des acheteurs à des prix assez élevés. Quelqu'un qui a besoin d'un cheval et qui peut payer désire généralement avoir un bon ou plus beau que son voisin, et *vice versa*; et c'est cette rivalité qui fait payer de \$1,600 à \$3,000 pour un

beau cheval de promenade, *high stepper* ou *park horse*.

Ces dernières réflexions ne s'appliquent peut-être pas tout-à-fait à Québec, et c'est la vente de la semaine dernière chez M. Hough qui me fait dire cela. Il y avait à cette vente à l'encan des chevaux de race comme il n'en a jamais été offert ici encore; il y avait des gens qui en avaient besoin. Ces gens pouvaient payer libéralement. Qu'est-ce qui est arrivé? Les chevaux ne se sont pas vendus, et pourquoi? Evidemment parce que l'on ne connaît pas mieux, que l'on offre un cheval avec un poil soyeux, gras, et que l'on aura de la misère à tenir par la bride, on va le payer 3 fois ce qu'il vaut; mais que l'on offre un animal tranquille, riche en *breeding* et en qualités intrinsèques, on n'en voudra pas s'il n'est pas bien gras et soyeux; en un mot, on aime mieux acheter le poil de l'animal que son intelligence, sa force et ses autres qualités. C'est regrettable, et je ne conseille pas aux éleveurs de compter sur le marché de Québec, mais plutôt sur les acheteurs étrangers qui savent apprécier et payer pour les qualités qu'ils aiment.

CABALLERO.

—○+(⊕)+○—
FEUILLETONDE LA
SEMAINE COMMERCIALEHISTOIRE DU LIBRE ÉCHANGE
EN ANGLETERRE

Traduit de l'anglais de A. Mongredien

CHAPITRE X

(Suite)

Il faut admettre qu'au point de vue d'un parti les accusations de M. Disraeli contre le premier semblaient justifiées par les faits. Elles ne faisaient en somme qu'exprimer d'une façon saisissante l'amertume et le désespoir du parti agricole. La motion de M. Miles fut repoussée à une forte majorité.

Les agriculteurs continuèrent à disputer le terrain pouce par pouce et compromirent quelque peu leur dignité en soulevant des discussions sur des détails insignifiants. Ainsi, M. Bramston, député du South Essex, "combattit l'abolition du droit sur la graisse, parce qu'il craignait que cela n'amenât une grande importation de beurre étranger." Sir G. Clerk essaya d'apaiser ses craintes en informant la Chambre que toutes les fois que du beurre était importé sous le nom de graisse il était immédiatement mélangé à du goudron, de façon à le rendre impropre à l'alimentation humaine; il ser-vait alors à marquer les moutons. La Chambre se rassura en apprenant que l'usage du beurre étranger serait confiné à ces moutons et que l'estomac de l'homme en serait préservé. Une longue discussion suivit. Quelques députés des campagnes approuvèrent l'abolition du droit sur la graisse, pour ce motif que dans le nord elle était largement employée par les éleveurs de moutons. Comme le remarqua M. Villiers, "voilà qu'un comté demandait protection contre un autre; le Northumberland se levant

contre l'Essex. L'un avait des moutons à marquer, l'autre de la graisse à vendre, et, tandis que le premier demandait l'admission de la graisse étrangère, le second demandait la protection pour un article domestique." La graisse passa.

Vint alors un autre long débat sur le saindoux, que M. Grogan proposait d'exclure de la liste des dégrèvements. Sir Robert Peel, fatigué de ces bagatelles, insinua que, si la graisse et le saindoux étaient rayés de la liste, on pourrait peut-être y insérer à leur place le beurre et le fromage. Aussitôt M. Cobden se leva, et se tournant vers les représentants de l'agriculture, il s'écria: "Avons-nous jamais prononcé les paroles aussi insultantes pour vous? J'ai dit à Covent Garden qu'on devrait écrire sur cette Chambre: "Marchands de grains et de bétail, concurrence interdite;" mais jamais je n'ai dit que vous étiez des marchands de beurre et de fromage. N'est-il pas dégradant pour vous que l'on puisse dire que les misérables serfs dont le salaire se monte à dix ou douze francs par semaine ne peuvent acheter du beurre ou du fromage à meilleur marché, parce que vous êtes intéressés à faire monter le prix de ces nécessités?" Sur ce, le saindoux passa.

L'effet de ces scènes fut désastreux pour les protectionnistes. Elles fournirent matière à d'innombrables remarques sarcastiques, à des caricatures parlantes, à des discours satiriques, et W. J. Fox en fit le sujet d'une adresse humoristique et animée à l'un des meetings de Covent Garden. Une cause frappée de ridicule a reçu le coup mortel.

Nous devons retourner un instant aux événements qui se passaient en dehors du Parlement. Un grand bazar national devait se tenir au théâtre de Covent Garden, en partie pour grossir les fonds de la Ligue, en partie pour les raisons exposées par M. G. Wilson, le président, dans un meeting préparatoire le 10 avril. "Si nous n'avions que l'argent pour objet, dit-il, il nous serait facile de nous en procurer à l'aide d'une souscription générale plus que nous n'en recevrons probablement de cette exposition, mais nous désirons une coopération plus effective que ne le comporterait une simple souscription. Nous voulons voir rassemblés dans ce théâtre nos amis de toutes les parties du royaume, afin qu'ils puissent conférer ensemble, faire connaissance entre eux, puiser dans ces meetings et dans ce qu'ils verront ici un ardeur nouvelle, porter enfin aux extrémités du pays la résolution mieux affermie de nous aider à mener à bien la grande tâche que nous avons entreprise."

Le bazar s'ouvrit le 8 mai et obtint un succès éclatant. Jamais Covent Garden n'avait offert un pareil spectacle. Tout l'espace qui n'était pas occupé par l'exposition des articles en vente était encombré de marchandises de toutes les espèces, la plupart rares et coûteuses, fournies par presque toutes les villes et districts du Royaume-Uni. Elles étaient classées et étiquetées d'après les localités d'où elles venaient. La variété, l'excellence, la valeur de la plupart des objets exposés étaient si grandes qu'elles mettaient en pleine lumière les forces productives de la nation. Cette collection dépassa de loin toutes celles qu'on cou-

naissait jusque-là et resta sans rivale jusqu'à la grande exposition d'Hyde Park, que le prince Albert organisa et inaugura en 1851 et pour laquelle Paxton construisit un temple si bien approprié.

La foule, pendant les dix-huit jours que dura le bazar, fut considérable et ne diminua pas. Du matin au soir, un courant continu de visiteurs remplissait toutes les avenues. La somme totale recueillie fut de 625 000 francs, et il resta assez de marchandises invendues pour alimenter un nouveau bazar, qui se tint pendant l'automne à Manchester. La scène qui s'offrait au spectateur des galeries était pleine d'éclat et d'animation. La profusion des produits divers du travail de l'homme, la foule ondoyante des visiteurs, les splendides décorations scéniques, les lumières, le mouvement, la musique, le bourdonnement assourdi des voix, les réflexions que suggéraient l'origine et le but de ce spectacle, tout se réunissait pour remplir l'esprit des spectateurs d'émotions variées et agréables.

Le double but visé par la Ligue était atteint. Non seulement ses fonds avaient grossi dans une large mesure, mais le nombre de ses adhérents s'était également accru. Chaque acheteur du bazar, n'eût-il acquis qu'une bagatelle, avait par là donné son appui à la Ligue et à ses principes. Il s'était, par le fait, identifié avec sa carrière et avait pris un intérêt à son succès. Il suivrait désormais ses efforts avec sympathie et participerait finalement à son triomphe. Ce ne fut pas les visiteurs seuls que cette vaste exposition, œuvre collective de milliers de collaborateurs, frappa d'admiration et d'étonnement. Il n'y eut pas un journal, pas une publication périodique de la métropole ou de la province qui ne fût rempli de ce sujet, devenu le thème de toutes les conversations dans le pays. Une idée heureuse avait été mise en œuvre avec énergie et habileté, et le succès était complet.

Lord John Russell présenta le 26 mai une série de résolutions concernant la condition des classes ouvrières et appuya sa motion d'un discours fort remarquable. Nous citerons la seconde et la troisième des huit résolutions qu'il proposa, comme ayant trait plus spécialement au présent ouvrage. Elles étaient ainsi conçues :

“ Les lois qui imposent des droits, ordinairement appelés protecteurs, tendent à diminuer l'effet utile du travail, à restreindre le libre échange des commodités et à frapper le peuple d'un impôt non nécessaires.—La loi céréale actuelle tend à ralentir le progrès de l'agriculture, amène l'incertitude dans toutes les spéculations agricoles et promet aux propriétaires et aux occupants du sol des avantages spéciaux qu'elle ne peut leur apporter.”

Ces paroles équivalent, comme on le voit, à une adhésion complète aux principes du libre échange, et le raisonnement auquel recourait lord John Russell pour amener la Chambre à s'associer à cette déclaration dénotait les progrès rapides qu'il avait faits, depuis que son parti s'était trouvé dans l'opposition, vers les doctrines de la Ligue. En faisant allusion à la politique de restriction et de monopole ou, comme on l'appelait quelquefois, la politique de protection de l'industrie nationale, il proclama la nécessité

“ de renverser complètement ce système erroné.” Il s'était convaincu “ que la politique de restriction était nuisible, qu'elle favorisait une classe aux dépens d'une autre et qu'elle frappait les classes ouvrières plus que toute autre.” Il soutint que les intérêts agricoles ne tiraient aucun bénéfice de la loi céréale actuelle, “ puisqu'on voyait aujourd'hui que, avec une protection de 40 pour 100 sur la nourriture ordinaire du peuple, ils se trouvaient encore dans une situation difficile et désastreuse.” Il n'alla pas, il est vrai, jusqu'à conseiller l'abolition complète de tout droit sur les céréales, mais il déclara qu'il ne renouvelerait pas sa proposition d'un droit de 10 francs, et c'est d'un ton si faible, si hésitant, qu'il fut douteux pour personne qu'à la moindre pression il s'empresserait d'adhérer à la mesure radicale du retrait complet.

Sir James Graham et sir R. Peel combattirent la motion sur le terrain général et sans exprimer de dissentiment touchant la politique commerciale préconisée par l'auteur de la motion. Bien plus, faisant allusion à une affirmation de sir John Tyrrell, que le gouvernement avait trahi la confiance des intérêts agricoles, sir Robert Peel déclara sans détour qu'il ignorait si sir John Tyrrell était autorisé à parler comme organe de ces intérêts, mais qu'en tous cas lui, sir R. Peel, “ ne rachèterait pas la confiance qu'il avait trahie, à ce qu'on disait, par la plus légère expression de repentir sur la route qu'il avait suivie.” La question préalable—la forme la plus polie du rejet—fut proposée par sir James Graham et adoptée à une majorité de 78 voix.

Le moment était venu de renouveler la motion annuelle sur la loi céréale, que M. Villiers présentait depuis tant d'années avec une persistance infatigable. Il s'était fait le gardien parlementaire des principes du libre échange, à une époque où ils étaient négligés, méconnus, impopulaires. Peu à peu, il avait vu l'opinion publique, instruite et guidée par des hommes de talent et d'énergie, se rallier à eux, et leur vérité reconnue par des adeptes nombreux, non seulement parmi la masse du peuple anglais, mais aussi parmi les hommes d'Etat les plus éminents de l'Angleterre. Il allait maintenant, en 1845, soumettre sa proposition aux suffrages d'une assemblée dont la majorité, il le savait d'avance, partagerait ses vues théoriques, mais refuserait néanmoins son appui à sa motion. Il se consolait en pensant que les convictions resteraient et que les voies finiraient par changer.

Ce fut le 10 juin que M. Villiers demanda la formation d'un comité général dans le but d'examiner les résolutions suivantes : “ 1o La loi céréale restreint l'offre de la nourriture et empêche le libre-échange des produits du travail. 2o Elle est donc préjudiciable au bien-être du pays, spécialement à celui des classes laborieuses, et elle est restée sans effet pour ceux au bénéfice de qui elle fut créée. 3o Il est utile que toutes les restrictions sur les grains (étrangers) soient dès maintenant abolies.”

La discussion ne présenta rien de nouveau, car tous les arguments pour et contre avaient été épuisés, et le sujet était usé jusqu'à la corde. M. Villiers

conclut en disant que, si les agriculteurs pouvaient montrer qu'ils supportaient des charges spéciales et exceptionnelles, ils n'avaient qu'à présenter un bill que le gouvernement accueillerait comme il voudrait, pourvu que ce ne fût pas en élevant le prix de la nourriture du peuple.

Sir James Graham ne nia pas que, dans son opinion, il était expédient de mettre, par une politique progressive et prudente, notre système de lois céréales mieux en rapport avec les principes saluaires qui gouvernaient notre législation en ce qui concernait les autres départements industriels, mais il s'opposait entièrement au brusque changement demandé par M. Villiers. M. Bright savait qu'au vote son parti se trouverait en minorité, mais les minorités dans cette Chambre sont souvent devenues des majorités, et il ne désespéra pas de voir se produire une fois de plus ce résultat. M. G. Bankes regardait comme “ très injuste, de la part des manufacturiers, d'essayer d'enlever aux propriétaires fonciers la protection dont ils jouissaient depuis tant d'années.” M. Cobden, en réponse à l'accusation de témérité portée contre la Ligue, demanda si jamais on avait vu pareille témérité que de laisser un peuple de 27 000 000 d'hommes avec un magasin de 8 700 000 hectolitres de froment étranger pour le préserver de la famine en cas de mauvaise récolte. Lord John Russell déclara “ qu'il voyait la chute de la loi céréale, non seulement au talent avec lequel on l'attaquait, mais à la manière dont elle était défendue à la Chambre.” Sir Robert Peel insista sur la nécessité des précautions et de la prudence. Il ne pouvait, dit-il, s'associer à une proposition “ qui impliquait le mépris complet de ces considérations dans l'application du principe du libre échange.” La motion fut repoussée par 254 voix contre 122.—(A continuer.)

—:o:o:—

Des gisements d'or d'une certaine importance vient d'être découverts dans l'est de la Sibérie. Ils se trouvaient dans les environs de Chumikan et de Ayan, ainsi que l'indique un télégramme de Wladivostok. Outre ces gisements, qui ont un grand développement, on aurait de l'or en plusieurs points du cours de la rivière Aikashra, or enlevé aux roches éruptives avoisinantes. Ceci tend à démontrer que les déserts de la Sibérie nous réservent plus d'une surprise et que la nouvelle voie ferrée, construite par les Russes vers la Chine à travers ces déserts, verra plus d'une industrie se créer et se développer sur son parcours.

—o:o:—

CLOTURE DE LA NAVIGATION

Arrivés dans le port de Québec

25 nov.—SS Otter, Bernier, Pointe aux Esquimaux, etc., A. Fraser & co, passagers, et car. gén.

—Pollino, Lachance, Sydney, Ross & co, charbon.

26 nov.—SS Campana, Baquet, Pictou, et ports intermédiaires, Québec, SS Co, passagers et car. gén.

Acquittés

23 nov.—SS European, Birnie, Liverpool, Ross & co.

—Greta Holme, Holmes, Boulogne, H Kennedy.

—Forest Holme, Kirpatrick, Liverpool, H Kennedy.

—Frey, Beutzen, Londres, H Fry & co.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

Table with columns: Nat. de l'acte, Par, En faveur de, Lieu de l'immeuble affecté ou résidence, Montant. Includes sections for BEAUCHE and BELLECHASSE.

Table with columns: Nat. de l'acte, Par, En faveur de, Lieu de l'immeuble affecté ou résidence, Montant. Includes sections for CHARLEVOIX (Baie St-Paul) and DORCHESTER.

Table with columns: Nat. de l'acte, Par, En faveur de, Lieu de l'immeuble affecté ou résidence, Montant. Includes section for LÉVIS.

LOTBINIÈRE

Table with columns: Cession, Vente, Obligation, etc. Includes names of parties and amounts. Includes section for MATANE.

Table with columns: Quittance, Vente, Testament, etc. Includes names of parties and amounts.

Table with columns: Bail à rente, Avis, Bail à rente, Transport, Vente, Transport. Includes names of parties and amounts.

Table with columns: Quittance, Vente, Testament, Avis de décès, Testament, Avis de décès, Ratification, Avis de saisie. Includes names of parties and amounts.

Trois-Rivières

Cour Supérieure—Actions

Dotte	Z. Paquet	Odl. Germain, St-Stan.	156 00
	"	Hubert Dery	do 126 00
	"	Maximo Delisle	do 145 00
	A. Baptist	I. Lacroix, Champlain	126 19

Cour Supérieure—Jugements.

C. Letang et al	Jos. Bourgeois, S.-Ang.	146 30
Frs. Lacombe	Corp. de Trois-Riv.,	130 00
Banque du Peuple	A. J. Pothier	
	A. Normand	
	T. E. Normand	
	J. A. Gagnon	1497 59

Cour de Circuit—Actions

Dotte	Z. Paquet	Jos. Bello Isle, St-Stan.	85 00
	De N. D. Panneton	J. E. Godin, Trois-Riv.,	19 95
	"	E. Rinfret, St-Stanislas	11 00
	De H. Brunelle	J. Lefebvre dit Bernard	
		St-Sophie	52 27
	Luc Ducharme	Ul. Courtois, Trois-R.	83 00
	E. Panneton	Phi. Franceur	do 6 82
	Z. Cloutier	A. Lapolice	do 3 59
	Fra. Beaudoin	John Burns	do 3 00
	Arthur Ferron	J. Deziel dit Labrèche	do 24 00
	Geo. Hébert	Ovila Pellerin	do 26 00
	Massey Harris Co.	Ed. Douville	do 26 85

Cour de Circuit—Jugements

Eug Panneton	J. E. Plourde, St-Floro	6 65
C. Z. Duplessis	John Rochette	16 25
P. Carignan et al	Trefflé Trasdale	10 00

Rimouski

Cour Supérieure—Actions

2310	Vvo Pierre Drapeau	Aug. Couillard, Rimouski	
		pour faire déclarer bail terminé	180 00 30 nov
2311	potitoiro	Athanaso Moreau	Art. Paquet, S-Damase 5 dec
2312	Dommages	Paul Sainclair	Jos. Moreau, f. Ach. do 175 00 10 "
2313	Dotte cop.	Chs Robin Cellos Co	E.G. Robinson, (ci-devant do l'Anticosti) Rimouski 162 98 31 "

Cour de Circuit

4889	Dotte	A. B. Dupuis	F.F. Rouleau, Rim. \$40 (ou \$80)	26 nov
4839	Dotte	Massey Harris Co	Jos. Gagnon, S-Germain	13 90 3 dec

LES VENTES PAR SHERIFS

POUR LA SEMAINE DU 29 NOV. AU 5 DEC.

Date et heure	Demandeur	Défendeur	Immeuble	Lieu de la vente
2 11 a m	De L. Dufresne	Jos. Frigons	Hortone	St-Clotilde
1 10 a m	De. A. Théroux	L. A. Delmaine	St-Eugène de Grantham	
30 11 a m	T. Saulnier	S. S. J Fruit Co.	Labarre	Hébertville
3 3 p m	Banq. J.-Cartier	De W. P. C. dit M rquis et al	Somerset	St-Callxte
4 10 a m	N. Lambert esq.	A Taschereau, f.	St-Joseph	de Beauce
4 11 a m	"	"	"	"
4 3 p m	"	"	St-Erangois de Beauce	
4 10 a m	G. A. Renfrew	De E. Carrier	St-Roch	Québec
4 10 a m	Cité de Québec	Al. Vaillancourt	St Sauveur	Qu bec
4 10 a m	Hon. W. White	J. B. Billeau	Ascot	S. J. B Sherbrooke
2 11 a m	Ad. Guay	Naz. Demers	St-Nicolas	St-Nicolas
30 10 a m	P. A. Levasseur	J. L. Poudrier	St-Jean	Deschailions

NOTES SPÉCIALES

La maison Veilleux & Langlais ayant été dissoute de consentement mutuel, M. Téléphore Veilleux continue seul les affaires. Il offre une réduction considérable sur tout le stock actuel, qui devra être écoulé sur le champ. C'est une chance exceptionnelle pour les familles.

Qu'on s'empresse de profiter de l'aubaine.

La maison B. Houde & Cie annonce cette semaine ses célèbres tabacs : Morning Dew, Virginia Flake cut, Campaign et Virginia cut Plug, ainsi que ses non moins remarquables tabacs en poudre, qui commandent le marché.

Un très beau poste de commerce est à louer à l'entrée de St-Sauveur, rue St-Vallier, sur le tracé du chemin de fer électrique. C'est un vaste immeuble superbement situé pour tous les genres de commerce, avec grandes caves sèches et absolument hygiéniques. Au-dessus du magasin, logement superbe muni de toutes les améliorations modernes. L'occasion mérite de piquer l'attention des marchands qui se proposent de changer au printemps.

MM. Roméo Prévost & Cie, comptables, auditeurs, curateurs, commissaires, font une spécialité de liquidation de faillites. Argent à prêter.

Chambres Nos 41 et 42, bâtisses des "Chars Urbains", Montréal. la

A. R. Pruneau & Cie sont les seuls agents à Québec pour la "Laprairie Brick and Terra-Cotta Company."

M. O. M. O'Donnell, marchand à St-Gilles (Lotbinière) a conclu un arrangement satisfaisant avec ses créanciers le 19 courant et a repris les affaires comme par le passé.

FINANCES

	1896.	1896.	1895.
	19 nov.	13 nov.	20 nov.
Montréal.....	\$11,877,577	\$12,462,176	\$11,029,858
Toronto.....	6,669,735	8,449,245	5,293,063
Halifax.....	1,141,610	1,242,374	1,023,64
Winnipeg....	2,02,71	2,174,127	1,644,491
Hamilton....	719,841	678,140	717,284
St-Jean.....	63,559	555,897
Total....	\$23,417,923	\$25,501,893	\$19,713,124

La rapport des banques pour octobre est très satisfaisant. La circulation a été de \$35,955,000, contre \$34,571,000 en 1895. C'est le plus haut mois d'octobre qu'on ait vu depuis trois ans pour la circulation. La plus forte circulation connue a été de \$38,000,000. Les dépôts du public payables à demande sont à peu près les mêmes qu'en 1895, mais il y a eu \$7,000,000 en plus sur les dépôts payables après avis ou à échéance fixe. Les balances dues par banques ou agences à l'étranger ont été de \$15,380,000, contre \$26,968,000 en 1895, ceci est dû à la restriction des affaires aux Etats Unis avant les élections. Les balances dues en Angleterre ont augmenté de \$4,600,000 en 1895 à \$10,141,000 en octobre 1896 Les prêts courants ont été de \$214,159,000 en octobre dernier contre \$201,753,000 en 1895.

LA SITUATION

EN EUROPE

Du *Marché Français* du 12 novembre : "Le temps reste relativement au beau, quoique un peu brumeux, et les derniers travaux des champs peuvent s'accomplir dans d'assez bonnes conditions. Nos marchés de province sont toujours peu fréquentés par la culture, et, devant la rareté des offres, les prix s'inscrivent très fermes et souvent en hausse.

A Paris, on a eu à enregistrer aujourd'hui une nouvelle hausse d'un franc par sac pour les farines de consommation ; la marque de Corbeil est à 50 francs les 159 kilos, ou 31 84 les 100 kilos.

A la Bourse de commerce de Paris, les farines douze marques ont débuté très faibles et en baisse, mais la tendance n'a pas tardé à s'améliorer en séance et on a clôturé en reprise de 15 à 30 centimes sur hier. Le blé qui avait baissé assez fortement au début, était également mieux tenu et en hausse de 5 à 10 centimes seulement en clôture.

Hier, à New-York, les cours du blé ont fléchi de 30 à 32 centimes par 100 kilos, par suite des reventes en réalisation de bénéfice.

Berlin est faible : le blé y perd de 21 à 24 et le seigle de 12 à 15 centimes."

AU CANADA

Le rapport du Bradstreet pour la semaine finissant le 35 novembre, ne démontre aucune amélioration sur la précédente, dans les affaires en général : l'impression cependant est qu'avec la neige et le froid, les affaires vont reprendre une allure plus satisfaisante.

L'industrie de la chaussure est un peu plus active. Il y a encore hausse dans le prix des peaux : le No 1 est coté à \$8., et le No. 2 à \$7.

Les prix de la farine sont fermes, et les collections en général sont lentes.

Il y a eu 47 faillites la semaine dernière, contre 44 la semaine précédente, 47 dans la semaine correspondante l'an dernier, et 24 il y a trois ans.

Fruits Nouveaux

:: 1280 Colis en magasin ::

- CORINTHE de Patras en barils
- " de Vostiza en caisses
- RAISINS Sultana
- " Valenco
- LAYERS de Valenco 4 couronnes
- FIGUES de choix en btes. de 14 oz.
- " " 17 oz.
- " 7 couronnes " 28 oz.

WHITEHEAD & TURNER,
Epiciers en gros
Rue Dalhousie, Québec.

LOUIS G. DEMERS
AVOCAT
51 RUE ST-PIERRE, Québec.

L. N. CARRIER
AVOCAT
101 RUE ST-PIERRE
Basse-Ville, Québec

ALFRED LEMIEUX
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR
Successions en Faillites
— BUREAU —
People's Chambers
No. 125 Rue Saint-Pierre, Québec

D. ARCAND
OURTIER, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR
S'occupe spécialement de règlements d'affaires de faillite.
Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers pour effectuer des compromis.
S'occupe aussi d'administration et de règlement de successions et de placements d'argent.
Pourvoit aux achats et ventes d'actions de banques et de valeurs de toutes sortes.
BUREAU : 74 RUE ST-PIERRE QUEBEC

NEUVILLE BELLEAU
— COMPTABLE —
S'occupe d'audit et de révision de livres, de collection de dettes, d'achats et ventes d'actions de banques et de

VALEURS DE TOUTES SORTES
Traites collectées au plus bas taux dans toutes les parties du Canada et des États-Unis.
Lettres de change sur New-York vendues et achetées.
93 Rue St-Pierre - - - QUEBEC.

DAVID OUELLET
ARCHITECTE - DESSINATEUR - EVALUATEUR
Bureaux d'architecture, nouvelle installation
117 Rue St-Jean
Téléphone 314.
Ateliers d'exécution : 87 d'Aiguillon
Téléphone 953

E. M. TALBOT
ARCHITECTE - DESSINATEUR - EVALUATEUR
Bureaux d'architecture, nouvelle installation : 26 Rue St-Joseph
G. EMILE TANGUAY A. VALLEE
Tanguay & Vallée
Architectes-Dessinateurs
NOUVEAUX BUREAUX : 20 1/2 RUE D'AIGUILLON, QUEBEC
Attention spéciale portée à la construction des résidences privées.

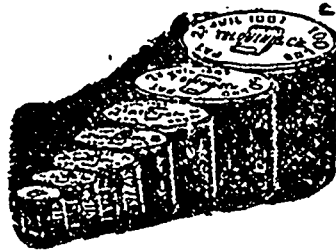
JOS. P. OUELLET
ARCHITECTE et EVALUATEUR
DIPLOMÉ : " A.A.P.Q. "
86 Rue Saint-Jean, - Québec.
(En face de la Caisse d'Économie N.-D.)

Quelque chose de populaire

Qui se vend rapidement, qui fait faire de l'argent aux épiciers et qui est complètement éprouvé sous toutes ses faces, c'est

LE SAVON EXTRA ✦
de T. BLOUIN & Cie

Boîte patentée pour caustique



Il vous donnera le plus de satisfaction pour le lavage des flanelles fines, des peintures, vernis, etc.

Demandez-le à votre épicier.

Si vous vendez le Caustique cassé et mis dans les boîtes de 2, 5, 25, 50 et 100 livres, nous sommes les fabricants.

Ecrivez pour échantillons et prix.

CADEAUX DU NOUVEL AN

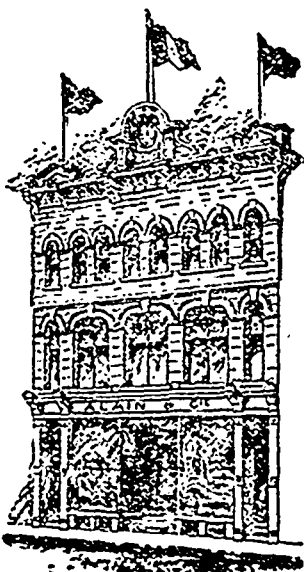
- | | | |
|---|---|--|
| Albums,
Buvards,
Agendas,
Bourses,
Boîtes à toilettes,
Calépins cuir Russie,
Nécessaires de voyage,
Porte-Cigares,
Secrétaires en cuir, | Encriers fantaisie,
Thermomètres fantaisie,
Manicure,
Porte-Montres,
Papiers nouveautés,
Boîtes à ouvrage,
Papeterie fantaisie,
Cadres à Portraits,
Evantails de bal, | Porte-balais,
Miroirs,
Jumelles d'opéra,
Plaques en porcelaine,
Étagères,
Boîtes à gants et mouchoirs,
Vues stéréoscopiques,
Etc., etc., etc. |
|---|---|--|

VISITE SOLLICITÉE

PRUNEAU & KIROUAC
46 rue de la Fabrique.

J. E. MARTINEAU MARCHAND DE QUINCAILLERIES
EN GROS ET EN DETAIL.
Enseigne de la Souffloire
129 Rue St-Joseph, St-Roch - - QUEBEC

Comme nous n'avons pas de frais de voyageurs de commerce à payer, c'est autant dont nous pouvons faire bénéficier l'acheteur.



ALAIN & Cie

MARCHANDS DE...

Meubles,
Cadres,
Horloges, etc.

Bloc de l'Union St-Joseph, 263-265 RUE ST-JOSEPH
Entrepôt : Rue N.-D. des Anges, St-Roch.
SPECIALITÉ : Bureaux, Secrétaires et Ameublements de bureaux.

Bulletin des Faillites

QUÉBEC

Lévis—Mlle E. Ouay, modiste, cess.
 Longueuil—E. E. Normandin, boulanger, cess.
 Montréal—Fortier & Ethier, épïc., ass. des créanc. le 27 courant.
 —Mlle C. Fournier, modiste, comp. à 15c. dans la §.
 —Barthelemi Lefebvre, nouv., cess.
 —A. Dansereau, foin, act. ann. en vente le 30 courant.
 —Occidental Hotel & Wine Co., dem. de cess.
 —A. L. Hurtubise & Cie, foin, dem. de cess.
 —A. C. Larivière, écurie de louage, bal. de l'act. ann. en vente pour le 1er déc.
 —Laviolette & Nelson, pharm., ass. des créanc. le 1er déc.
 —Martin Frères, manuf., réunion des créanciers.
 —A. Riendeau & Cie, fondeurs, ass. des créanc. le 25 courant.
 Outremont—Outremont Milling Co., ass. des créanc. le 27 courant.
 Petite Cascadéa—J. H. Starrek, act. vendu.
 Plessisville—George Belleau, libraire, cess.
 Pike River—L. A. H. Hogle & Son, m. g., ass. des créanc. le 30 courant.
 Pointe au Pic—Desbiens & Brassard, m. g., act. ann. en vente pour le 1er déc.
 Québec—Jos. Gingras, laitier, dem. de cess.
 —Jos. Bussière, entrepreneur, ass. des créanc. le 3 déc.
 —Jean Gingras, laitier, cess.
 —Louis Mercier, épïc. et liq., act. vendu le 1er déc.
 —J. B. Robitaille, chauss., cess. vol. à Paradis & Jobin.
 Richmond—J. A. Charron, m. g., comp. à 33½c. dans la §.
 —Geo. Belleau, libraire, cess.
 Sorel—G. D. Lussier, nouv., cess.
 St-Edouard de Lotbinière—F. Coulombe, m. g., etc., Paradis & Jobin nommés gardiens prov.
 St-Giles—O. M. O'Donnell, m. g., comp. effectuée à 45c. dans la §.
 Ste-Luce—E. Lavoie & Cie, m. g., act. vendu.
 Thetford Mines—Mme L. Lambert, m. g., stock vendu.
 Trois-Rivières—J. P. Godin, nouv., ass. des créanc. le 27 courant.
 St-Jean L'Évangéliste—J. B. Cellard, m. g., etc., Lefèvre & Taschereau nommés curat-urs.
 Valleyfield—S. Thibaudeau, nouv., cess. et stock vendu.

Cessions de biens dans les autres Provinces.

ONTARIO

Berlin—Margt. Hayward, confiserie.
 Gravenhurst—I. M. House, m. g.
 Howard Tp—John McKibbin.
 Hungerford—G. L. Elliott.
 Marathon—Mde M. E. Richardson, m. g.
 Morris Tp—Wm. Martin.
 Niagara Falls—E. W. Loosley, tailleur.
 Orillia—R. M. Pettet, laiterie.
 Rawdon—P. Fine.
 Sault Ste-Marie—P. Lewis, boucher.
 Toronto—John Clewes, plombier.
 —Adam Duncan.
 —R. J. Hunter, tailleur.
 Trafalgar Tp—J. D. Wilson.

NOUVEAU BRUNSWICK

St John—J. K. Hamm, épïc., offre comp. à 20c. dans la § comptant.
 —St John Bolt & Nut Works, paiements suspendus et ass. des cr. le 1er déc.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Halifax—A. G. Cunningham, fleur en gros, dem. délai.
 Sydney—John A. McKenzie & Co., papeterie, etc., offre comp à 50 p. o.

LE DU PRINCE-ÉDOUARD

Charlottetown—J. B. McDonald, nouv., etc., offre comp. de 40c. sans garantie.

COLOMBIE ANGLAISE

Rossland—R. Campbell chauss., ent. en affaires.

TERRENEUVE

Placentia—J. T. Dumphy, commerçant, demande en faillite produite.

MANITOBA & TERRITOIRES N. O.

Reinland—K. Krockner & Co., m. g.

Régistre du Commerce

QUÉBEC

Asbestos—Roberge & Genest, boulangers, dissol.
 Arthabaskaville—La compagnie d'imprimerie d'Arthabaskaville vendu à Auguste Bourbeau.
 Beauport—Laurent Gosselin, menuisier, décédé.
 Bedford—Alfred Girard, m. g., ent. en affaires.
 Berthierville—F. Villemar, m. g., ent. en affaires.
 Brompton Falls—Savoie & Desrochers, man. de boîtes de fromage, dissol.
 Fraserville—Emile Gagnon, hôtel, succ. à J. T. Levallée.
 Lachute—Thos. Ross & Son, ouv. man. de beurre et fromage.
 Lac Mégantic—Alex. Clément, tailleur, ent. en aff.
 Magog—A. P. Gaudreau, écurie de louage, vendu et cont. par A. Ducharme.
 Milan—J. S. Black, m. g., Millier & Griffith nommés curateurs.
 Montréal—F. J. Cox, cigares, absent.
 —F. Plouffe & Cie, chauss., mag. fermé.
 —Foisy & Fils, pianos, I. F. C. Foisy, sr., seul propr.
 —A. Demers & Cie, plombiers, nouv. soc.
 —J. Etienne & Fil., cuir, dissol.
 —Pinsonneault & Handfield, men. de portes et fenêtres, nouv. soc.
 —E. L. Ethier & Cie, man. de billards, Louis Ethier seul.
 Québec—E. Fréchette & Frère, tabac, cont. par Miller & Lockwell.
 Richmond et Windsor Mills—J. A. Taylor, meubles, aband. des affaires à Windsor Mills.
 Sawyerville—C. W. Taylor & Co., entrepreneurs, nouv. soc.
 Sherbrooke—Jos. Langie, chauss., ent. en aff.
 —F. Renald, chauss., ab. des aff.
 Stanbridge E—A. H. Gilmour, banquier et m. g., vendu m. g.
 Ste-Anne de la Pérade—Télesphore Carlos, boulanger, ent. en aff.
 Victoriaville—Achille Gagnon & Cie, fabr. cuir à semelle, adoptent l'éclairage électrique.
 —Gaudet & Nault, fabr. de fromage, cont. par Tourigny & Nault.
 —Vézina, Buteau & Proulx, fonderie, dissol., Joseph Vézina se retirant.

Valleyfield—Incendie chez Ovide Dumouchel, boulanger; J. A. H. Plante, épïcier; L. A. Houle, épïcier; J. Raymond, boucher.

Waterloo—J. F. Clément & Frères, tailleurs, dissol.

—N. Courtemanche, bijoutier, transportera son commerce au Lac Mégantic après le 1er janvier.

Westmount—H. & H. Stone, laiterie, n. soc.

Yamachiche—C. A. Descoteaux, m. g., ent. en aff.

—J. Loranger, m. g., recom. les affaires.

— x : x : x : —

(OFFICIEL)

DÉCLARATIONS DE SOCIÉTÉ

Jean & Chartrain, courtiers de douane
 —Alexandre Jean et Philippe A. Chartrain, tous deux de Québec, associés.

Hamel, Germain & Veret, agents de commerce et d'assurance—Joseph Arthur Hamel, François-Xavier Germain et Arthur Gaudiose Verrot, tous de Québec, associés.

Wm Blouin & Co., épïciers, etc.—Céline Sylvain, de Québec, épouse séparée de biens de William Boivin, faisant affaires sous le nom ci-dessus.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Hamel & Germain, agents de commerce et d'assurance—Joseph Arthur Hamel et François-Xavier Germain, tous deux de Québec, associés.

Solim Elias & Cie, marchands—Solim Elias, de New-York, Naief Abuhann, de Montréal, Canaan de Cazen, de Québec, Joseph Horeik, de Montréal, associés.

DEMANDES DE CESSION

Joseph Bussières, entrepreneur-menuisier, de Québec, insolvable, et Onésime Beaubien et Louis Onésime Beaubien, tous deux de Québec, marchands de bois et y faisant affaires comme tel en société sous les nom et raison de O. Beaubien & Fils, requérant cession.

Joseph Gingras, de Québec, laitier, insolvable, La Banque Nationale, requérant cession.

Jean-Baptiste Gingras, laitier, de Québec, insolvable, et Samuel Bussières, de Québec, marchand de grains, requérant cession.

— : o : —

Ventes par le Shérif

ARTHABASKA

Dame Adélaïde Thérout, veuve de Norbert Fagnant contre Louis Alain dit Dulmaine. Un lopin de terre situé en la paroisse de St-Eugène de Grantham—avec maison. Vendu en la dite paroisse le 1er déc. à 10h. a. m. R. le 17.

Dame Louise Dufresne veuve de Oct. Girard, contre Jos. Frigon père et al. Deux morceaux de terre situés dans le canton de Horton. Vendus à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Clotilde de Hortou, le 2 déc. à 11h. a. m. R. le 12.

Romuald Couture contre Augustin Dubois. Une terre et un circuit de terre situés dans la paroisse de St-Calixte de Somerset—avec bâtisses. Vendus en la dite paroisse le 7 déc. à 1h. p. m. R. le 19.

BEAUCÉ

Louis Provençal contre Joseph Th. Poulin. Trois lots de terre situés en la

**SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION
PERMANENTE DE QUÉBEC**

23 Rue St-Jean

Argen à prêter
Propriétés à vendre

Lundi le 2 novembre prochain et après, la Société paiera aux actionnaires du fonds perçant un dividende semi-annuel de 3% o.
Le livre des transferts d'actions sera fermé du 20 au 31 octobre courant inclusivement.
Par ordre,

G. Gourdeau,

Québec, 15 oct. 1896. Secrétaire.

paroisse de St-François de Beauce—avec bâtisses, circonstances et dépendances. Vendus à la porte de l'église de la paroisse de St-François de Beauce, le 26 décembre à 1h. p. m. R. 4 janvier.

KAMOURASKA

Alexandra D. Fraser contre Thomas D. Shipman. La moitié d'un emplacement situé en le village de St-George de Cacouna—avec la moitié d'un hôtel (St. Lawrence Hall) et autres bâtisses. Vendu à la porte de l'église de la paroisse de St-George de Cacouna, le 22 janv. à 10h. a. m. R. le 27 fév.

E. D. Boswell vs La Cie du chemin de fer de Témiscouata. Une ligne de chemin de fer non cadastrée, connue et désignée sous le nom de chemin de fer de Témiscouata (Témiscouata Railway). Vente au bureau du shérif de Fraserville le 30 déc. à 10h. a. m. R. le 25 fév.

QUÉBEC

Adèle Bélanger contre Stanislas Blaclet. Le No 596 de la paroisse de St-Louis de Lotbinière. Vendu en la dite paroisse le 2 janv. à 10h. a. m. R. le 30.

La cité de Québec vs Léonide alias Léocadie Bouchard. La partie nord-est du 3501 du quartier St-Jean—avec bâtisses. Vendue au bureau du shérif le 24 déc. à 10h. a. m. R. le 24 déc.

Alfred Godin contre Joseph Matte. Une sucrerie et une terre situées en la paroisse de St-Basile. Vendues en la dite paroisse le 26 déc. à 10h. a. m. R. le 30.

SAGUENAY

Alphonse Labé contre Frs Tremblay. Une terre située en la paroisse de Ste-Agnès—avec bâtisses. Vendue en la dite paroisse le 26 janv. à 10h. a. m. R. le 30.

ST-FRANÇOIS

Robert Cooney Parsons contre Walter W. Parsons et al. Une terre située dans le 3e rang du canton de Compton—avec bâtisses. Vendue en la paroisse de St-Thomas de Compton, le 22 janv. à 10h. a. m. R. le 27 fév.

Paul Bilodeau contre Calixte Champoux, Alexandre Champoux et David Champoux. Une terre située dans le canton de Wolfstown. Vendue à la porte de l'église de la paroisse de St-Julien de Wolfstown, le 23 janv. à 2 h. p. m. R. le 21 avril.

TROIS-RIVIÈRES

Dame Philomène Liguère contre Ferdinand Thibaudeau. Cinq lots de terre situés en la paroisse de St-Justin et une terre située en la paroisse de Ste-Ursule. Vendus, les premiers lots à la porte de l'église de la paroisse de St-Justin le 26 janv. à 10h. a. m., et la terre à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Ursule le même jour, à 3h. p. m. R. le 2 février.

COMPAGNIE CHINIC

Basse-Ville - - - QUÉBEC.

Blanc de Plomb

Qualités 1, 2 et "Genuine"

Couleurs à l'huile

Toutes nuances

Huile de Lin

Térébenthine

Articles d'Ingénieurs-Méc.

Garniture à Machine (Packing)

Caoutchouc et Lin, Etc., Etc., Etc.

Qualités Supérieures

Bon marché exceptionnel

O. Picard & FILS

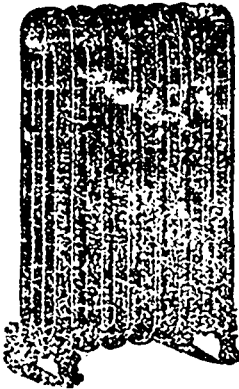
Plombiers, Gaziers, Ferblantiers, etc.

Poseurs d'APPAREILS DE CHAUFFAGE à air chaud, à eau chaude et à la vapeur.

Pose d'appareils électriques les plus perfectionnés et les plus modernes.

Installation de **Sonnettes Electriques.**

199 Rue St-Jean, Québec.



POISSON :-

HARENG, Cap Breton et Labrador, Quarts et demi-quarts

MORUE LARGE, Nos. 1 et 2, SAUMON du Labrador, Truite saumonée, Flétan Tarbot. Morue sèche, Anguille, etc.

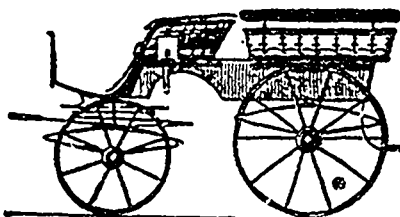
AUSSI FLEUR, LARD, GRAINS, HUILES, Etc.

par **GEO. TANGUAY,**

Bureau: 48, rue St-Paul
Magasin: 33 & 35, 34 & 36 St-André
Quais: rue St-André & Dalhousie

VERRET & C 101 & 103

Carrossiers - - Cité d'Abraham



EN STOCK OU SUR COMMANDE :

Cutters, Sleighs, Carrioles, Sleighs Tandem, Sleighs russes, Traîneaux de famille à 4 et 5 places

Les voitures de VERRET & CIE sont renommées pour leur solidité et leur parfaite élégance.

The Quebec

"Morning Chronicle"

— Established 1847 —

"Quebec Gazette"

— Established 1764 —

Weekly

JOHN J. FOOTE, Proprietor

The Quebec "Morning Chronicle" containing the latest market reports and general intelligence of the world, for sale at all book-sellers and stationers at

THREE Dollars a year

One cent per copy.

The "QUEBEC GAZETTE" weekly, One Dollar a year.

LE

"MARCHÉ FRANÇAIS"

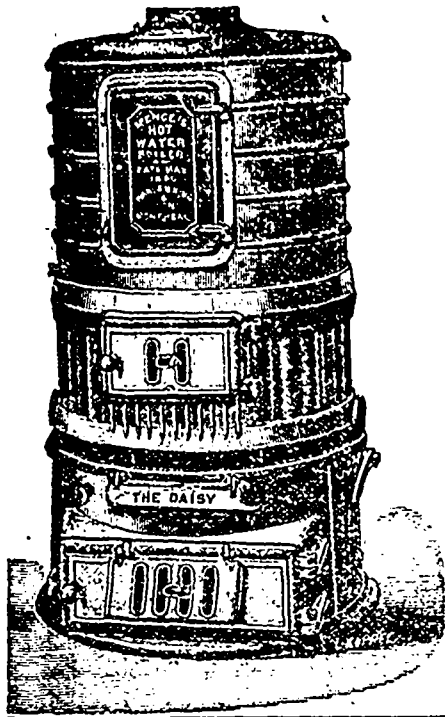
Journal quotidien Commercial, Agricole et Maritime

6 Place du Louvre, Paris

Indépendamment de sa spécialité pour les grains et farines, qui en fait un journal unique dans cette partie, le *Marché français* renseigne sur les sucres, huiles, pétroles, vins, alcools, viandes, bestiaux, cafés, riz, laines, cotons, féculs, pommes de terre, fourrages, légumes secs et tous autres produits.

Chauffage a l'eau chaude

Appareil "DAISY" de Spenc



Toujours reconnu le meilleur sur le marché
La contrefaçon d'un article prouve sa supériorité.

Ne vous laissez pas tromper

Le "DAISY" n'est pas à l'état d'essai; il a subi depuis six ans une épreuve complète. Il y en a des milliers en usage, et tous donnent satisfaction. Il n'existe pas une seule autre marque dont on puisse en dire autant.

Insurpassable 

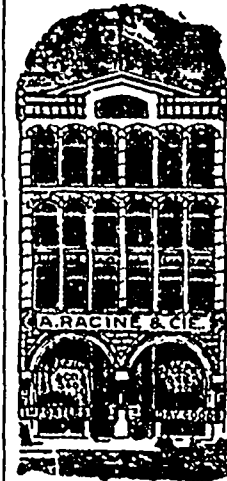
Sous le rapport de la construction, parfait sous le rapport de la circulation, c'est le seul appareil qu'on puisse réparer sans déranger la tubulation. Il opère parfaitement, quelle que soit sa position, distribue la chaleur à son propre niveau.

Gril tamiseur fourni à demande

WARDEN KING & SON
MONTREAL

N. B.—En stock chez
C. A. PARENT,
Marchand de fer, St-Roch.

Tapis & Prelarts



A. RACINE & CIE

IMPORTATEURS ET —
— JOBBERS

— EN —

MARCHANDISES-

SECHES

Générales

DE TOUTES SORTES.

40 et 342 RUE ST-PAUL

— ET —

— 10 et 181 —

DES COMMISSAIRES

MONTREAL

Agence de Québec: — — —

256½ Rue Saint-Olivier

J. E. ROCLETTE

UN HOMME D'AFFAIRES devrait se tenir au courant des prix les plus bas. Sinon, ses concurrents achèteront leurs marchandises à des prix moindres, et il les verra s'enrichir, même en vendant à des prix plus bas. Il est nécessaire aussi qu'un marchand soit renseigné sur tout ce qui se passe dans sa branche de commerce dans son pays et ailleurs. Nous donnons ces différentes informations chaque semaine ou chaque mois au taux de \$1.00 à \$2.00 par année. Un détaillant de Québec qui s'est prévalu de l'information que nous lui avions donnée, a fait sur une seule transaction un profit de \$2.00. Echantillons franco sur demande.

The J. B. MacLean Co, journaux commerciaux, 146 St. James Street, Montréal. Canadian Grocer and General Storekeeper; Hardware and Metal Merchant; Dry Goods Review; Printer and Publisher; Bookseller and Stationer.



Les Manufacturiers, Marchands, Industriels, etc., pourront faire exécuter, à l'Imprimerie Darveau, les vignettes dont ils auront besoin pour leur genre d'affaires, soit d'après dessin, photographie ou reproduction, à des conditions faciles. Catalogues illustrés, etc.

Aussi, impressions de toutes sortes exécutées promptement.

Téléphone 561.

PREX COURANTS EN GROS - JEUDI 26 NOVEMBRE 1896

Table with multiple columns: Categories (Chauxures, A CHEVILLE, A COUTURE, Articles d'assortiment general), Sub-categories (Hommes, Garçons, Enfants, Femmes, Filles, Enfants), and various product listings with prices in gros. Includes sections for Conserves, Couleurs, and Cuir.

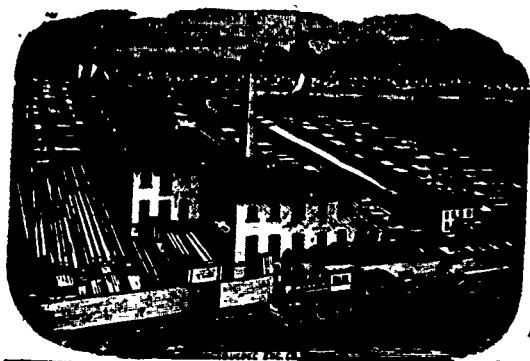
Le Anchor Weakness Cure médecine de familles par excellence (Voir Cotations)

Table of market prices for various goods including coffee, sugar, and other commodities. Columns include item names and prices in gros.

Table of market prices for various goods including oil, flour, and other commodities. Columns include item names and prices in gros.

Table of market prices for various goods including lumber, construction materials, and other commodities. Columns include item names and prices in gros.

Table of market prices for various goods including iron, steel, and other commodities. Columns include item names and prices in gros.



Boite 205 **SIMON PETERS** Téléphone 2148

Entrepreneur

Propriétaire de Moulins à Scie, Embouvetage et Préparation générale de tous les Bois.

SSI — Manufacture de Portes, Chassis, Jalousies, Ouvrages d'Acaciers, Tourneage, Découpage, Boîtes d'emballage de toute description, et Moulures une spécialité.

Aujourd'hui en mains : — Bois préparé de toute sorte, Pin, Epinette, Pruche, Bois blanc, Merisier, Cerisier, Frêne, Chêne, Erable, Noyer noir et tendre, etc., etc. Bois de Charpente.

INTÉRIEURS DE MAISON finis en toute sorte de bois. Tout ouvrage garanti et estimation pour toutes sortes d'ouvrages fournis sur application.

Im'm et Bureau : **Rues Grant et Prince-Edouard,**
ALB. H. PETERS *St-Roch, Québec*
Gérant

La Compagnie de **Brasserie de Beauport**

Remercie cordialement le public de son chaleureux accueil.

L'inauguration des BIÈRES DE BEAUPORT pendant le Carnaval a été une **OVATION**

★ ★ Leur réputation est faite

Pourquoi

Notre Lager, notre Bière double et notre Porter sont **SI RECHERCHÉS**

Matières premières de choix
Eau incomparable (Certificat de l'Académie de Brasserie de Chicago).
Outillage du dernier moderne
Filtrage parfait.

Ordres reçus à la Brasserie de Beauport tél. 2362, ou au L'épôt rue St-Joseph, tél. 2369.

N. E. Rousseau
Gérant.

SITUATIONS VACANTES

Pour **AGENTS et COLLECTEURS**

S'adresser personnellement ou par lettre, à

La Canadienne

Compagnie d'Assurance sur la **VIE**

BUREAUX 30 et 31 Edifice "Imperial", 107 rue St-Jacques **MONTREAL**

ou à **F. Bolsvert et A. D. Demuy**, assistants-surintendants, 108 rue St-Joseph, Québec.

Grande vente de

Bijouteries

Chez **Cyrille Duquet,**

3 Rue St-Jean, Haute-Ville,

A 30 pour cent de **REDUCTION.**

M. Duquet sollicite spécialement la visite des fiancés, et de ceux qui désirent faire des cadeaux de nocces, de fêtes, etc., et il garantit une économie de pas moins de 30 pour cent. Son établissement est reconnu pour posséder les bijoux et autres marchandises de première classe telles que montres en or et en argent depuis \$2.00 à \$150, chaînes, bracelets, broches, boucles d'oreilles depuis \$1 à \$1000, théières, vases et autres petits objets en argent sterling massif, argentiers, quadruple-plaqués, statues en bronze, lampes et tables en bronze doré avec onyx, lunettes marines et d'opéra, lunettes et pince-nez en or et en nickel avec verres de première qualité et pour toutes les vues, et autres objets d'optique.

AUSSEI — Un grand assortiment d'yeux artificiels. Escompte spécial sur son magnifique assortiment de bagues en diamants de la plus belle eau, comm : anneaux de fiançailles (bagues d'engagement), jones de mariage de première qualité.

Réparation et confection de bijoux sur commande, ainsi que montres, horloges, et toutes espèces d'instruments de mathématique et de physique.

Poêle L'ETOILE ★

Grande Réduction Sur notre Célèbre Poêle **L'ETOILE**

Breveté 10 mars 94
Médaille à l'Exposition Provinciale de 1894.



GEO. BROUSSEAU

MANUFACTURIER
79-83 Rue St-Paul, - Québec.

Autres spécialités:
Balances et Estampes faites sur cuivre

Etabli en 1863.

LECLERC & LETELLIER

Epiceries et Provisions

EN GROS

104 et 106 Rue St-Paul
QUEBEC.

LE ANCHOR WEAKNESS CURE guérit toutes les maladies nerveuses